

P27/D1,18

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

LA NUMÉROTATION

SUR CE FILM

RENOIE

AUX NUMÉROS DES PIECES

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

Godefroy Papineau & Elie Larivé
secondé par Thomas Bauchereau Jean de
Papineau Moïse Goyette

représentant ~~proposé~~ motion que M^r Herbert Morin soit
le quatrième à être choisi et être Conseiller Municipal, pour
~~l'heure~~ la Municipalité du village de Sts Benoît-des-
Maléti en remplacement de lui-même dont l'élection
est devenue nul par suite de jugement
rendu en cette cause. Un renvoi bon
St. Benoît 14 Février 1882.

P27/D1, 18

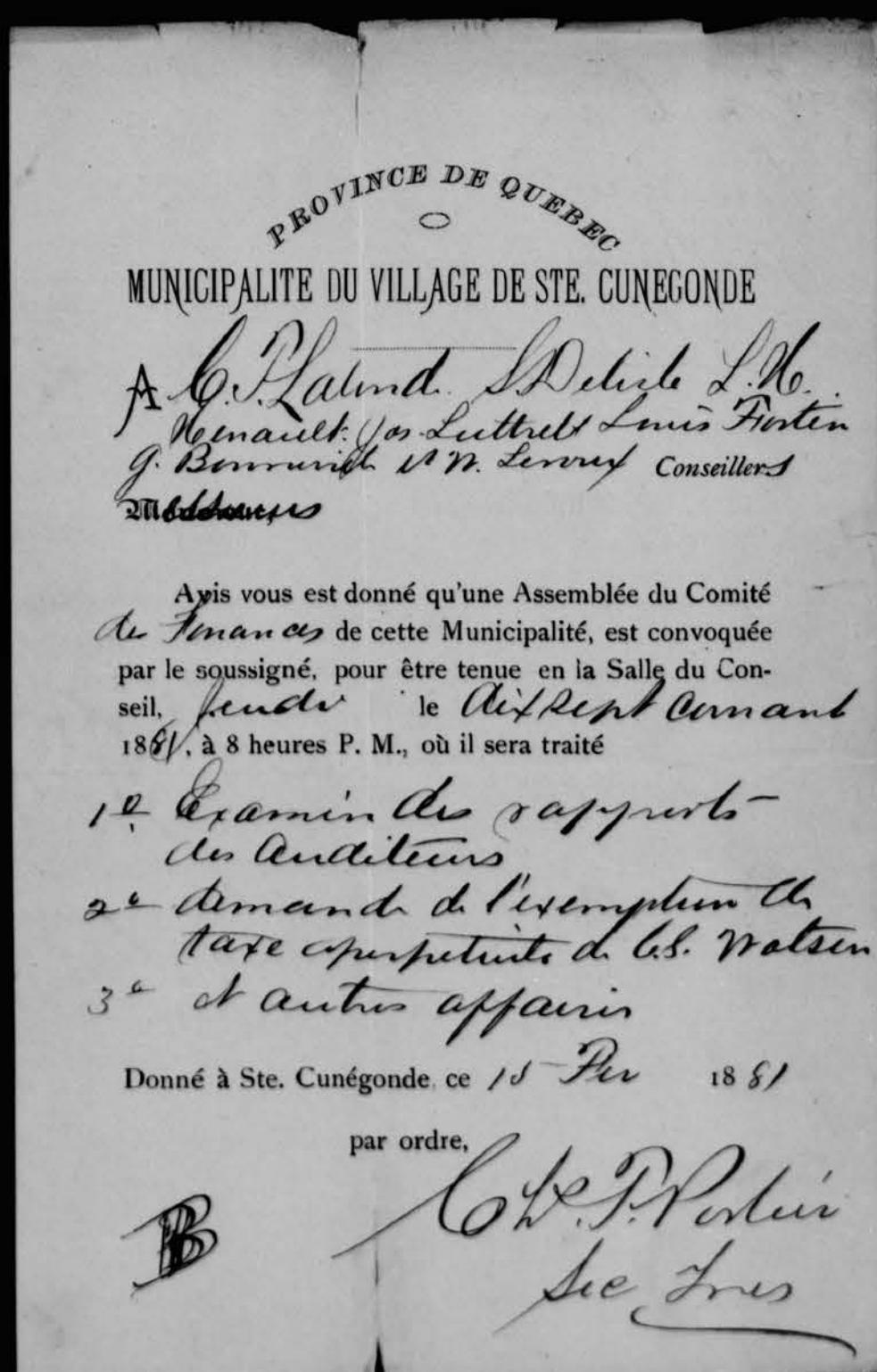
820

- Résolution -
du H. monseigneur pour
représenter le quartier Ouest

- 14 Fév. 1881 -

1882

P27/D1,18



H C I

P27/D1,18

82A
Comité de
Finance
15 Février
1881

P27/D1,18

Province de Quebec.
Municipalité du Village de St. Léonard.

Je. J. A. Portier ayant été nommé Assistant Secrétaire Trésorier de cette Municipalité fais serment que Je. remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au Meilleur de mon jugement et de ma Capacité. Ainsi que Dieu me leit en. Aids

Assermenté à Tingue
unieudjou d'
Février 1881
par devant moi

J. A. Portier

C. H. Portier
(See, Tris)

P27/D1, 18

J. A. Porlier
828
Gouvernement d'Office
Ass't Sec. Pres.
21 Février 1881

P27/D1,18

Having been named by your Council
Special Auditor for the auditing of your
Municipality books for the last two years, and
having concluded my labors as such.

I have the honor to submit to you my report.

I find with satisfaction that the additions
extensives de of the Cash Book are perfectly
correct. There exists on the face of the cash
book a deficit of \$1,008.94 on the 20th January 1881
Mr. J. B. S. Amour. A Mr. J. B. S. Amour has paid \$3. entered in
the Licence book but not entered on the Cash Book.
The figures are entered in lead pencil in the
Licence Book and do not bear the auditors'
check mark. Thus \$3. increases the deficit
of so much.

3rd Receipt No. 834 (8001.79) for \$17.51 is entered in
the Cash Book paid 19.59 a difference of \$2.08
which amount also increases the deficit.
The figure \$17.51 appears to have been changed
to \$19.59. the item bears the check mark of
the auditor, and the addition of the column
containing the above amt. ^{as checked} is perfectly correct.

4th There is a difference of 10[¢] in an item in
the Chief of Police's Book. Chief book \$19.70
entered on Cash book \$19.60

The 9 August 1879. there is a receipt for \$1.
not signed nor audited but entered correctly on
the Cash book as paid.

5th Received from David Hall for License in 1879 \$145
entered on Cash book \$1.75 difference 50[¢] the
figures \$1.75 on the Licence here also appear to have
been changed or altered.

The

P27/D1,18

(1) Receipt of Ls Cormontague for \$18. and that of Jrs Martorelli are entered correctly in the Cash Book but do not bear the mark of the auditors.

(1) There has been money received in Oct. & November ^{of 1876} that have not been entered in the Cash Book till the month of January following. I cannot understand how the cash book carried balance correctly on the 1st Nov. & Dec. & Jan. following.

Those different items increasing the deficit amount to \$46⁶⁷ which added to the deficit in the cash book as above stated, makes the deficit in Cash \$1013.67.

Apart of the above deficit there is the amt. of \$ money collected and not entered in the Cash Book as per your Auditors report. Not being expected by your Council to audit the last named deficit I do not feel myself responsible for the correctness or incorrectness of said amt. I will simply observe that that amount is still liable to ~~remain~~ increase in one or several months one or more years according the discoveries that may yet be made.

Remarks

The cash book has not been balanced on the 31st Dec. last as it had been done so regularly the previous months. The columns of that month are added in red pencil but the amt. of balance is not established as previously. It will appear to you indeed that of the cash had been ^{balance} on that date the deficit would have been found out at once ^{if it then existed}, and the defalcations put a stop to, as far as the cash book concerned. The cash book has been 51 days without being balanced.

P27/D1,18

that is from the 1st Dec 1881 to 30th Janry 1881 when the deficit was found out or detected.

As far as money received and not entered the system of receipt in use did not permit the auditor to check the Secretary's ^{collection} ~~disbursements~~. In that respect I believe the council to have been somewhat lacking in not adopting a system that would enable them to check such defalcations. As for the auditor I would have thought it my duty to resign the position rather than continue to audit with such a system.

Suggestions

I would respectfully suggest that the cash book be balanced weekly and audited.

That a new form of receipt be adopted. I would have the receipt of different denominations such as \$1, 5, 10, 50 or \$100 each receipt would have its stub which would remain attached to the receipt book kept in the office. Each receipt would be numbered, signed by the Mayor or other officer of the council and by the Secretary. These stubs would be numbered identically but the receipts adopted would be genuine.

One person receiving other receipts than the above, would be liable to pay a second time.

The receipt would be given as follows: I shall give an example. A person comes in to pay say \$40. I would give him 7 Rebs of \$5 or 4 of \$10. in that manner the auditor would simply have to count the number of stubs without the receipt multiply the number by the denomination in figures printed on such stub and they will get the amount received in Cash by the Secy which should compare with

P27/D1,18

the entries in the Cash Book
 I would have those receipts bound in
 books that would contain the numbers that
 would probably be given in one or two months
 The object of this is to enable the auditors
 to look back in the book and ascertain if any
 receipt has not been taken out, which could
 of course be done by the secretary, the tax
 payer not knowing the number of the last
 receipt issued by the Sect. could not check
 With the system faithfully carried out
 I am convinced such defalcations, as those
 just committed, will not occur, at least
 the check on such defalcations will go
 as far as it is possible to go.
 I am of opinion that a Ledger ~~of~~ should
 be opened with each taxpayer, to which
 Debit would be carried all that is due
 by him to the municipality and to his ~~to~~
 all sums paid by him, on such ~~as~~.
 This ledger should be balanced every month
 at least every year. With a ledger, it would
 be very ~~to~~ easy to find out the statements
 of a taxpayer ~~of~~ at any date —
 There ~~are~~ other books, that could be greatly
 improved.

In conclusion I beg to offer my thanks to
 Mr. the Mayor & Gentlemen Councillors, Master
 The Chief of Police & Employees for the kind and
 obliging manner they have always shown
 me during my time of labor in this
 office.

Respectfully

Antoine Robich

S. P. (Signed) 21st February 1881

P27/D1,18

Siéant ilé nommée par votre Conseil
Auditeur Special pour renier les livres de
la Municipalité pour les deux derniers
années. J'ai l'honneur de vous soumettre
mon rapport.

J'ai constaté avec satisfaction que les
additions, extensions &c. du livre de Caisse
sont parfaitement corrects. N'apres ce lime
de Caisse il existe un deficit de \$1008.⁹⁴_{.00} le
30 Janvier 1881.

Mon Am. J. B. S'Amour a payé 2 accompte d'un
juste chaque qui sont entrés dans le
livre des Licences en crayon de mine et qui
ne sont pas porté au livre de Caisse, ce qui
augmente le deficit d'autant (P.) ces chiffres
ne portent pas la marque de vérification des
Auditeurs.

Reçu No. 834 (8 Oct. 1879) pour \$17.51 est entré dans
le livre de Caisse \$19.59 difference \$2.08 qui
augmente encore le deficit, ces chiffres \$17.51
ne paraissent avoir été changez pour forme
la somme de \$19.59 cette somme ne porte la marque
des auditeurs cependant la colonne deux
laquelle est visible cette dernière somme
est parfaitement correcte.

Il y a une difference de 10\$ sur une entrée de
\$19.70 dans le livre du Chef de Police entré dans
le livre de Caisse \$19.60

Le 9 Aout 1879 il y a un reçu No. 780 pour \$1.
qui n'est pas signé et qui ne porte pas la
marque des Auditeurs. L'argent est entré payé
correctement dans les lignes cependant.

Recu de David Hull en 1879 pour l'encan
\$1.75 entré dans le livre de la Caisse \$1.75 ces chiffres
me paraissent avoir été changés.

Le Recu de P. L'Amantapu pour \$18. et celui
de J. S. Mastinelli sont entrés correctement
dans le livre de la Caisse, mais ne portent
pas la marque des Auditours.

Il y a des reçus qui ont été reçus en Oct.
et Novembre qui sont entrés dans le livre de
la Caisse que dans le mois de Janvier suivant
je ne comprend pas comment la Caisse
pouvait balancer correctement le 1^{er} Nov. le
1^{er} Dec. et le 1^{er} Janvier.

On résume ces différentes sommes pour
le montant de \$4.68 qui ajoute au déficit
de la Caisse cité plus haut (\$1008.94) donne
un total de \$1013.63.

Outre ce déficit il y a celui de \$ qui
a été collecté et qui ne sont pas entrés dans
le livre de la Caisse comme il apparaît dans
le rapport des deux auditours. Comme
j'en ai en rien à faire avec ce dernier déficit
et n'ayant pas été chargé par votre conseil
de le faire j'ai pris de mon mieux de men-
tionner le montant seulement avec l'obser-
vation que cette somme peut ancora varier
au fur et à mesure qu'il se fera de nouvelles
décomptes si je fais.

Remarques

La Caisse n'a pas été balancée le 31 Dec. 1880
comme elle a coutume de l'être tous les
mois, les colonnes deux, trois sont additionnées
en arrière de mince mais il n'y a pas de
balance d'établie. En sorte que la caisse
me paraît avoir été 5 jours sans être balancée
du 1^{er} Dec. 80 au 2nd Janv. Il a été constaté le
déficit

deficit en premier lieu mentionné.
Il vous paraîtra évident que si le Caissier
avait été balancé le 31 dec 1880 le deficit
s'il existait, alors, aurait été trouvé immédiatement.

Pour ce qui est des arçons collectés qui
n'ont pas été entré le système de reçus
adopté ne permettait pas aux auditeurs
de vérifier ces collections. En cela le conseil
a manqué gravement en n'adoptant pas
un meilleur système et les auditeurs se
sont exposés au blâme des contribuables
en continuant l'auditions de lettres qui
ne leur permettait ^{pas} de vérifier tout ce
qui se faisait.

Suggestions

Que la caisse soit balancée toutes les
semaines et vérifiée par les auditeurs.
L'une nouvelle forme de reçus soit adoptée.
Je suggèrerais que ces reçus soient de différentes
dénominations \$1, \$5, \$10, \$20, \$50 par exemple
chaque reçu aura son talon qui restera
attaché au bord du reçu dans le Bureau
ce reçus et talons devront être minuscules.
Chaque reçu sera signé par le Maître ou
autre officier du conseil et par le Secrétaire
Trésorier. Les contribuables seront avertis que
pas d'autre reçus que ceux là sont valable.
Tout contribuable qui acceptera un autre forme
de reçus sera exposé à payer deux fois.

Ces reçus devront être donnés comme suit.
Je donnerai par exemple: une personne voulant
payer \$40. Je lui donnerai 2 reçus de \$20 en
4 de plus de cette manière les auditeurs pourront
compter le talon des reçus détachés les multiplier
par la dénomination imprimée sur tel talon.

P27/D1,18

et ils auront le montant d'argent qui aura été reçus qui devra s'accorder avec le livre de Caisse. Ces reçus seront placés dans un livre qui contiendra le nombre de reçus qui sera probablement, ^{dans} dans un ordre mois afin que les auditeurs puissent effeuiller le livre de reçus et voir si, n'y en aura pas en d'enlever à la fin du livre car si cela n'était pas fait le Secrétaire pourrait prendre un reçu à la fin du livre et le donner au contribuable qui ne sera pas venu connaître le numéro du dernier reçu.

Avec un tel système Je ne pense pas que vous ayez à déplorer un nouveau déficit par les défaillances d'un Secrétaire ^{mal} au moins vous aurez pris toutes les mesures qui l'expérience apporte pour l'éviter.

Je suis d'opinion qu'il serait préférable d'avoir un Grand Livre (Leger) dans lequel seraient ouverts des comptes pour chaque contribuable au debit duquel compte seraient entrées dont ce dont ce contribuable sera redevable à la Municipalité et à son Crédit tout ce qu'il aura donné en amortissement de ses dettes. Il ne suffira qu'à referer à un compte donné pour voir & savoir en quel état il se trouve. Ce Grand Livre devra être balancé tous les mois au moins tous les ans.

Les tenu auxiliaires sont aussi susceptibles d'amortissements.

Je termine pour rapport en offrant mes plus sincères remerciements à Mme Le Maréchal, les Conseillers, les Auditores, Le chiffole,

Toltec

P27/D1,18

*Les Employés de cette municipalité
par la manière trop peu polie et obstinée
qu'ils ont fait preuve pendant leur
demonstration.

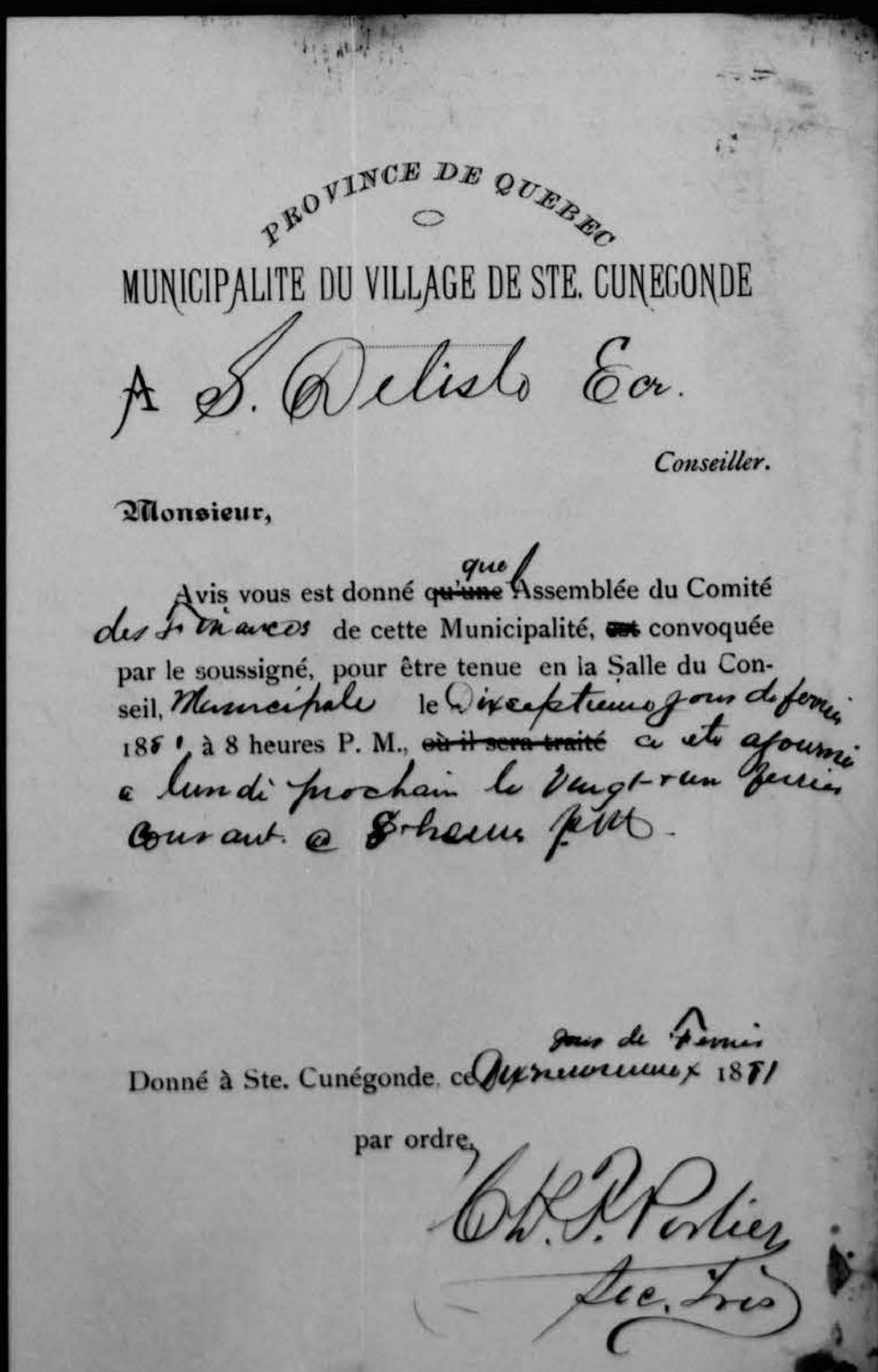
Respectueusement
Antoine Robert

S'Amigand le 21 Février 1881

P27/D1, 18

Rapport d'⁸²³ l'Auditeur
Special
A Robut
21 Janvier 1881

P27/D1,18



O C 7

P27/D1,18

*avis d'affranchissement
du comité de terrain
21 Février
à St Omer*

P27/D1,18

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Mr. Ch. Lalonde, Maire et Meunier
 L. H. Henault, J. Cattell, S. D. Dick,
 L. Fortin, G. Bonneville et M. Léonard
 Conseillers

~~Conseil~~, Messieurs,

"Ch. Portier

Avis spécial vous est donné par moi, ~~Isaac Rainville~~, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil ~~Mercredi~~
 le ~~vingt-troisième~~ jour de Février (1881), à 8 heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.º Pour autoriser le secrétaire Trésorier à faire les déclarations dans les Tiers-Savies dans l'affaire Menard & C. Portier
- 2.º Prendre en considération un Extrait des délibérations du Conseil de St Henri Concernant les terrains appartenant aux Municipalités de St Henri, Côte St Antoine et de Ste Cunegonde
 Remis à Ste Cunegonde
 le ~~dix-neuvième~~ jour de Février 1881

Ch. Portier
Sic Vos

H C B

P27/D1,18

Province de Québec }
District de Montréal }

Je soussigné Regis Larouche
Constable du Village de St. Célestin de résidant dans
le dit village étant dûment assermenté devant moi et devant
que quelqu'un signifie le present avis spécial par écrit à
J. Valiselle et J. Luttrell en leur donnant une copie
à eux en personne et C. F. Lalonde, C. Fortin & Bourassa
et H. Beauchamp et M. Léonard en leur laissant une copie à
chacun devant à leur domicile ou à leur place d'affaire respec-
tif en parlant à une personne raisonnable entre cinq et six
heures de l'après midi le dix-neuvième jour de Février mil huit
cent quatre-vingt-dix

En foi de quoi je donne ce certificat
ce vingt-huitième jour de Février mil huit cent quatre-
vingt-dix un Po Regis Larouche

assermenté devant moi
ce vingt-huitième jour du
Premier mil huit cent
quatre-vingt-dix un

J. P. Poirier

Sec. Sec.

avis spécial
Convocation à la lessive
spéciale
du 23 Février 1891

300 . 600 .

MUNICIPALITE DE LA VILLE DE ST. CELESTIN

6772
1571
7643

H C D

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A G. P. Lamonde Main & mes. les Conseillers
P. H. Denaut, S. Delisle, Joseph Létellier, Louis
Porter, Guillaume Berthier, M. et Mme Léonard
Conseillers

Monsieur, Messieurs

O. Poirier

Avis spécial vous est donné par moi, ~~Isaac Rainville~~, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil *Lundi*
le *vingt huitième jour d'Avril* (1881), à $7\frac{1}{2}$ heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o pour Autorise le Secrétaire, Trésorier
à faire la déclaration dans la tiroir saisi
dans l'affaire, Minard. *O. Poirier*



Donné à St Cunegonde
le vingt huitième jour de Avril 1881

*O. Poirier
Sec Trés*

P27/D1,18

Province de Québec.
District de Montréal.

Je, Jean-Baptiste Larochelle

Constable du village de St-Cirgues résidant
dans le dit village étant dûment affermement
déposé en dit, j'ai signifié la présente avis
spécial par écrit.

Avis spécial
du 8 Février 1882
à l'usage des
jeunes gens

PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL

P27/D1,18

Avis Special
Session du
1er Mars 1881

Province de Québec
District de Montréal

Le soussigné B. O. Thorp Dairier
Residant au village de L'Ange-Gardien dans
le dit village étant dément et déclarant
que il a signifié l'avis
avis spécial à George Luttrell St. Martin
et à Delisle en en laissant une copie à leur
place d'affaire à chacun d'eux et à B. T. Labonde
G. Bonneville Le Tortin en en laissant une copie
à chacun d'eux ou une personne renommée de
leur domicile et à Yves Lévesque en en laissant une
copie à son domicil entre 4.30 & 5.30 P.M.

En foi de quoi j'acquiers à présent
certifiés le 26 Février 1881

Attestement de moi
moi ce. Magistrate
Jour de Février 1881

B. O. Thorp
Ass't Sec'y

B. O. Thorp

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Mr. C. F. Lalonde. Maire. & Messrs. L. H. Renaud,
 J. Cuttrill. S. Delisle. R. Fortin. G. Cormier.
 & W. Leroux
 Conseillers.

C. Poirier~~Maire~~, Maire

Avis spécial vous est donné par moi, ~~Isaac Rainville~~, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spécial du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil
 le premier de Mars, (1881), à 8 heures P. M.,
 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^{er} Pour prendre en considération
 l'opportunité de voter un bon
 a la Merchants Cotton Company,
 qui doit s'établir à Ste-Cunegonde
 à Ste Cunegonde
- 2^e prendre connaissance des procédures
 de la contrainte par corps, entre C. Poirier
 et moi ce vingt-septième jour
 du mois de Février mil huit
 cent quatre-vingt-un

C. H. Poirier
Sic Res

□ □ □

P27/D1,18

Province de Québec
Municipalité du Village de St. Léonard
à M. M. Martin O'Neil
" " Adolph Major
" " Narcisse Moreau Léve

Messieurs

Cet avis spécial vous est fait par les
présentes données par le Conseiller Ch. P. Dorléz
Sûr-tain Désorier, qui vous êtes nommé
évaluateurs de cette Municipalité pour
l'année courante.

Donné à St. Léonard
le huitième jour de Mai 1881

Ch. P. Dorléz
Sec. des

P27/D1,18

Año 829
Nomination
des évaluateurs
Martin O'Neil
Adolph Major
Nathan Morgan
8 Mars 1881

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.

Alo. P. Lalonde. L'Abénaieau. La Porte
G. Cormier. J. Luthier. M. Léveillé. Conseiller.
MONSIEUR,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité
Licence de cette Municipalité, est convoquée

par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Conseil,

Lundi le 9 Mai courant

1881, à 8 heures P.M., où il sera traité

La fermeture des auberges
les Dimanches

Donné à Ste. Cunégonde, ce

6 May 1881

Par ordre,

Ch. P. Boisjoly
Secrétaire

H C

P27/D1,18

Licence
Séance
9 Mar 1881.

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A C. P Lalonde, Main & M. M. Delisle, L. N. Renaud
 Joseph Luthell, Louis Fortin, Guillaume Bonneville
 & Wilbrod Leroux Conseiller.

~~Mes Sieurs~~Ott. P. Poirier

Avis spécial vous est donné par moi, Isaac Rainville, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil Vendredi
le 1^{er} Mars Courant, (1891), à 8 $\frac{1}{2}$ heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

La demande de MM. Burge & Beugie
 demandent le paiement de la somme
 de \$1000 $\frac{00}{00}$ pour usage des bornes fontaines
 et pression de l'eau. echu le premier
 octobre 1880

C. P. Lalonde
 J. Delisle
 Joseph Luthell
 Wilbrod Leroux
 Louis Fortin

Ott. P. Poirier
 Sec. Trs.
 L. N. Renaud
 Guillaume Bonneville

D E U

P27/D1, 18

Anis ^{spéciaux}
Convocation d'assemblée
mars 11/81

Partie
9/81

2520
8/81

2521
8/81

2522
8/81

160.
180.

640
160

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE

A.C. R. Lalonde Etz Maire & Messieurs
L. H. Renaud, J. Luttrell, S. G. Lisle
L. Fortin, G. Cormier & M. Leroux
Conseillers

Monsieur,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité
du Chemin de cette Municipalité, est convoquée
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Con-
seil, *Vendredi le vingt mars*
1881, à 8 heures P. M., où il sera traité

*La question des Canards
d'agout*

Donné à Ste. Cunégonde ce *vingt Mars* 1881

par ordre,

*Ch. Storck
secrétaire*

P27/D1,18

⁵³²
avis ~~spécial~~
Comt^e Chemin
11 Mars/81

verso : à la demande de M. le Comte Chemin
et à l'ordre de M. le Maire de Montréal
l'assemblée des citoyens de Montréal
a décreté que le 11 mars 1881 soit déclaré
un jour férié dans la ville de Montréal
pour faire honneur au Comte Chemin
qui a été nommé au poste de Gouverneur
du Canada.

H 2 E

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE

A. B. Lalonde Et Marie n^e Messine
J. H. Renaud, J. Luttrell, S. Delisle
L. Fortin, G. Tremblay & M. Leroux
Conseillers

Monsieur,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité
~~des Lépreux~~ de cette Municipalité, est convoquée
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Con-
seil, ~~Vendredi~~ le ~~1^{er} Mars courant~~
18⁸¹, à ~~8~~ heures P. M., où il sera traité

*de la question d'accord de la
lèpre à l'ambroisie*

Donné à Ste. Cunégonde, ce

Mars 1881

par ordre,

W. St. Léonard

H E C

P27/D1,18

avis l*or*ication
compte des Licences
11 Mar 1881

P27/D1,18

Province de Québec le J. A. Rock Leonard
Municipalité du Village d'ayant été éluement nom-
mé M. Burgeon de mi auditeur de cette Munici-
cipalité fais serment qu'il
remplira bien fidèlement les devoirs
de ma charge & cela au meilleur de
mon jugement & de ma capacité,
ainsi que rien ne soit en aisi

Assurément ce 1^{er} juillet
pour ce mois d'août
ont quatuorze ans
à St. Burgeon devant
moi le sousigné

Op. P. Rock
de nos

J. A. Rock

83³/⁴
Somme L'Offici
de
J.A.R. Léman
Auditeur
"mars 1881
—

P27/D1,18

D
E
U

P27/D1,18



Pièces réunies

DÉBUT

H E N

P27/D1,18

\$1000 00/100
Sti Léonigonde 12 Mars 1881.
a. deux mois de cette date pour
valeur reçue la Corporation du
Village de St. Léonigonde dans
le Comté d'Hochelaga, promet
payer à l'ordre de Charles
Berger & J.B.A. Biogne au bu-
reau de la Banque du Peuple
la somme de Mille piastres



D. Salaberry
J. B. Berger
M. L. Ross
Geo. Ris

P27/D1,18

Extrait du ⁸³⁵⁷ Livre des
Délibérations

- 11 Mars 1881 -

Charles Berger

C.B. Berger

Province de Québec } Extrait du Livre des votes & délibérations
Municipalité du Village de Ste Cunegonde } du Conseil Municipal
du Village de Ste Cunegonde, à sa réunion spéciale tenue le vingt et un
jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-un
Mr le Conseiller Louis Portier
propos secondé par Mr le Conseiller Wilfrid Leroux.

Que M^r le Maire C. Lalonde
et Ch^t Portier Secrétaire Trésorier soient
 autorisés à signer et exécuter pour
 et au nom de la Corporation de ce
 Village un billet promissoire fait à
 l'ordre de Charles Berger & J.B.A. Beique
 pour la somme de mille piastres
 payable à deux mois de date au
 bureau de la Banque du Canada
 et ce pour paiement de l'usage des
 bornes fontaines et pression de l'eau
 pour l'année mil huit cent quatre-
 vingt-un.

Adopté à l'unanimité
Vrai extract du Livre des délibérations
du dit Conseil Municipal
du Village de Ste Cunegonde. Délivré
ce douzième jour de mars mil
huit cent quatre-vingt-un

Ch^t Portier,
sec. R^s



P27/D1,18

Billet de
\$1000. or
16 mai 1880
Rogers & Bowes

H E N

P27/D1,18



Pièces réunies

FIN

P27/D1,18

Province of Quebec
Municipality of the
Village of St Annesponds } I. Thomas James
Bedford having been
Appointed Auditor of
this Municipality, do swear
that I shall well & faithfully
fulfil the duties of my office
to the best of my judgment &
ability So Help me God.

Sure this twentieth
day of March in
thousand eight hundred
and eighty one

Thomas James Bedford

C.H.D. Porter
See his

⁸³⁵
Termént d'offic
de
Thos J Bedford
Auditeur
12 Mars 1881

P27/D1, 18

P27/D1,18

Province de Québec.) @ Messieurs S. Delisle
 Municipalité du Village L. H. Renaud G. Romeo
 de St Basile et St. Gervais
 Consulles
 Musées

Avis spécial vous est donné
 par les présents par moi Ch. Porlier Secré-
 taire Trésorier que la session générale d'a-
 journement de ce conseil tenue le 14.
 Courant Mars a été adjournée jusqu'au 20
 mars a Jeudi le 17. Mars Courant
 à huit heures du Soir par le Dr Lalonde
 Louis Fortin & J. Luttrell Écuyer Conseillers
 Conformément à l'article 139. du Code
 Municipal de la Province de Québec

Réuni à St Basile le 15 Mars 1881

Ch. Porlier
 Secrétaire

P27/D1, 18

Anno ⁸³⁶
Special
15 Mars 1881

Province de Quebec Je Joseph Metayer jure
Municipal du Village qui je remplirai le rôle
de St Benoît spécialement mon devoir envers
Notre Souverain Seigneur le Roi,
Comme Constable Special pour la Ville
capitale du Village de St Benoît inch,
sans faire ni partialité, malice ou
mauvaise volonté; que je ferai tout
mon possible pour faire maintenir
la paix et le bon Ordre, et que je pri-
vèrurai toutes offenses contre la per-
sonne et la Propriété des Sujets de
sa Majesté; et que tant que je compli-
rai de mon mieux, en exercice, je remplirai
au Meilleur de ma Capacité et con-
naissances tous les devoirs de ma
charge conformément à la loi
Ainsi en Dieu me Sert le aide.

Assermenté devant ce
dix-neuvième jour de Mars } Joseph Metayer
Mil huit cent quatre-vingt }
Octobre 1805

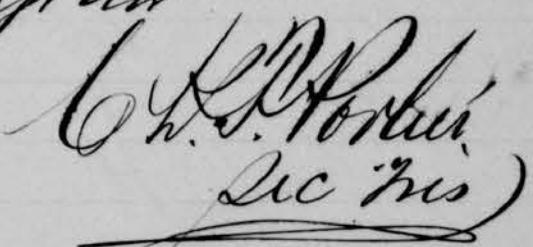
P27/D1, 18

837
Sermant
d'officier
de Joseph Melain
comptable
18 mars 1881

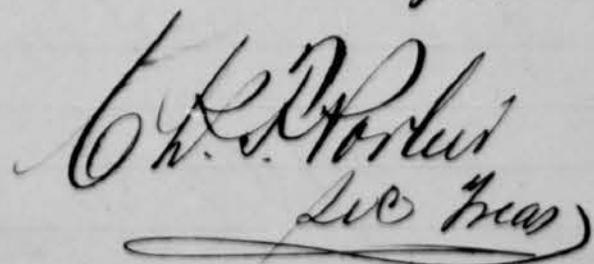
Q E Q

P27/D1,18

Province de Québec } Avis Public
Municipalité du village }
de Ste Cunigonde } Est par les présentes donné
par moi Charles F. Porter
Secrétaire Trésorier que la liste des
électeurs parlementaires de cette Mu-
nicipalité, a été préparée suivant
la loi & qu'un double exemplaire est
déposé à mon bureau ce jour à la
déposition, & pour l'information
de toutes personnes intéressées
Ste Cunigonde
le vingt un jour de Mars mil
huit cent quatre-vingt-un



Province of Quebec } Public Notice is
Municipality of the } hereby given by me Charles
Village of Ste }
Cunigonde } F. Porter Secretary Treasurer
that the Parliamentary voters list of
this municipality has been prepared
according to law & that a dupli-
cate of the same is deposited in
my office to the deposition &
for the information of all parties
interested
Given at Ste Cunigonde
the twenty-first day of March
one thousand eight hundred & eighty-one



Avis⁸³ public
Liste Parlementaire
21 Mars 1881

1881-

Province de Québec 3^e de l'Assise M. D'Espeardine
District de L'Île-Bizard 3^e résidant à St-Empône Haïti
domicile dans le village de St-Bonaventure
fondé étant devant cette mention
déposé et dit: que j'ai publié l'avis public d'autre
part en ces affiches une copie en langue
française et une copie en langue anglaise à
chaque des endroits suivant savoir: à la porte
de l'église catholique du village de St-Emerson
et sur les planches d'avis à l'hôtel de l'île du
même lieu le vingt-septième jour de mars
environ 1881 et en le lisant à voix haute
et intelligible à la porte de la dite église
catholique le vingt-septième jour de mars
aussi environ 1881 à l'issue du service
Divin de matin étant le Dimanche
suivant midi exactement le jour où
cet avis a été affiché comme aux
dix

Donné à la Bizard le vingt
septième jour de mars mil huit
cent quatre-vingt-un
à demander devant moi le greffier
ce vingt huitième
jour de mars mil
huit cent quatre-
vingt-un dans le
village de St-Empône

John P. Horley
secrétaire

D. J. Desjardins
H. C. S.

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE

A P. Lalonde Ees Maire & Meunier
A. Henault J. Létourneau S. Delisle
L. Fortin & son ouillot M. Leroux
Conseiller.

Monsieur,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité
du Finances de cette Municipalité, est convoquée
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Con-
seil, jeudi le vingt-quatrième jour de mai
1881, à 8 heures P. M., où il sera traité

détermination du compte de
P. Brust &c

Donné à Ste. Cunégonde ce 21^{me} Mai 1881

par ordre,

John Porter
Sec Pres.

H E 4

P27/D1,18

Anis ⁸³⁹ Special
Comité
Finance
24 Mars /81

H 4 U

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE

C. A. Lalonde Et Mme Messier
L. J. Henault, J. Luttrell, S. Delisle
L. Fortin, G. Blouin et M. Leroux
Conseiller.

Monsieur,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité
du Licusey de cette Municipalité, est convoquée
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Con-
seil, Jeudi le *vingt quatu^e Mars*
1881, à 8 heures P. M., où il sera traité *la question*
d'accordis des licusey
d'auberges —

Donné à Ste. Cunégonde, ce *21^{me} Mars* 1881

par ordre,

Ch^s Borlier
sec. Pres

H H U

P27/D1,18

avis spécial
Comité
Licences
24. Mars/81

P27/D1,18

A Mr le Maire & Messieurs les
Conseillers du village de Ste
Amélie.

Messieurs

Jai l'honneur
de présenter à votre Honorable
Conseil, au nom de la Bri-
gade du feu de cette Mun-
icipalité, les Chapeaux de
pompiers acheté avec le
produit du Bal donné l'an
dernier dans lequel

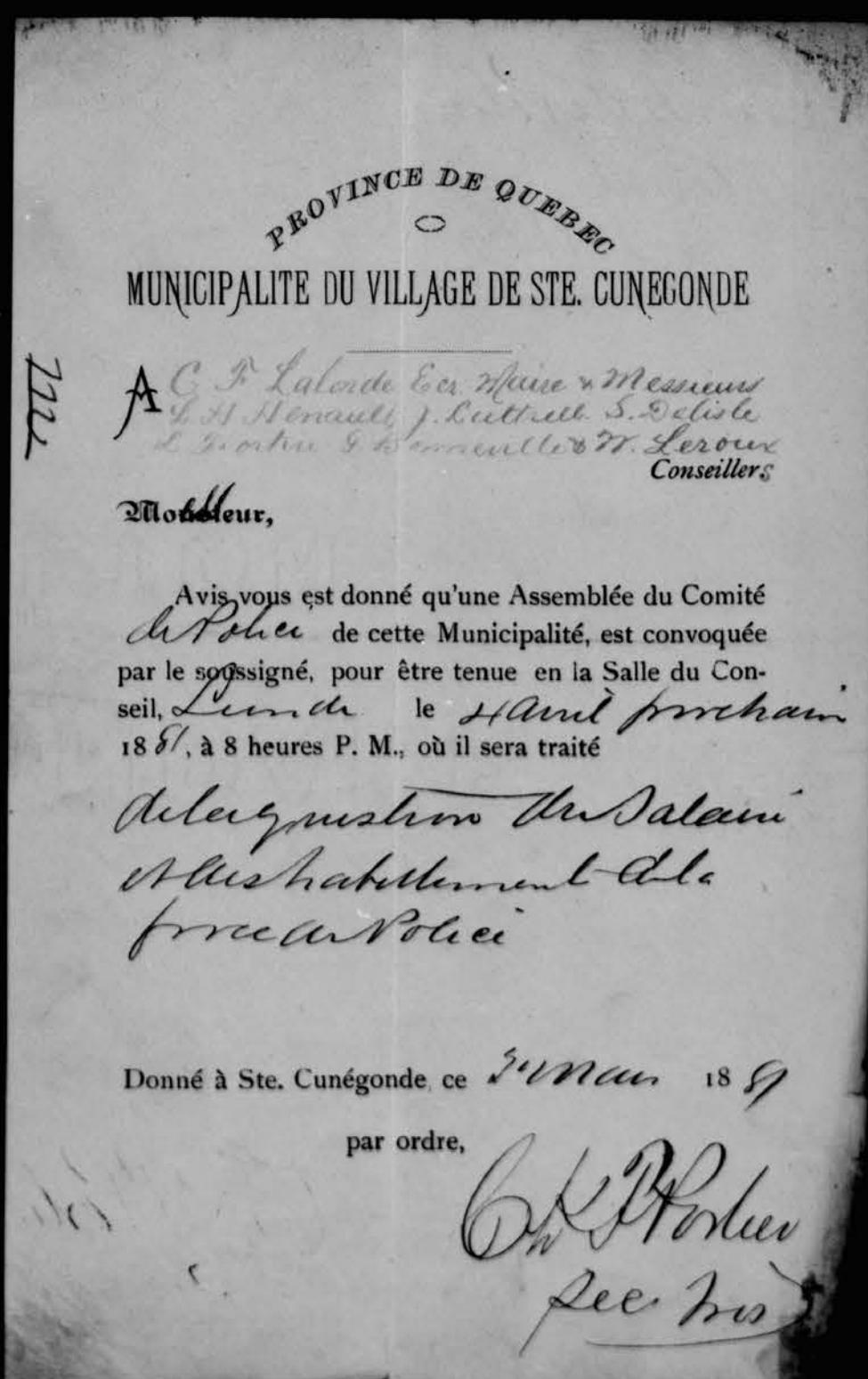
Tres Respectueusement
votre obéissant Servt
C.J.Poirier Chef

Ste Amélie
4 Avril 181

P27/D1, 18

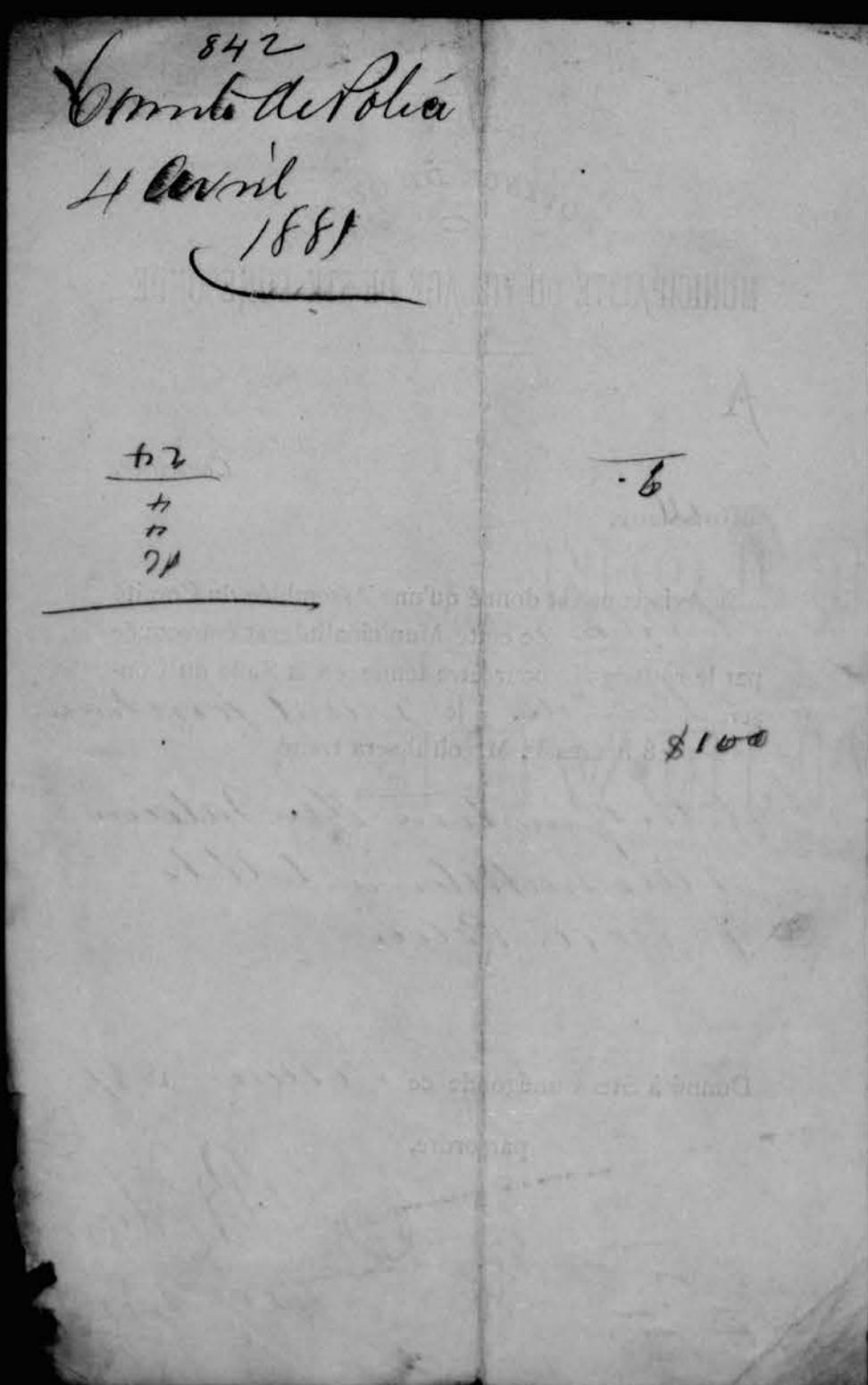
⁸⁴¹
Lettre de C. T. Poirier
41 Avril 1881
- Chapeaux des Fourrures.

P27/D1,18



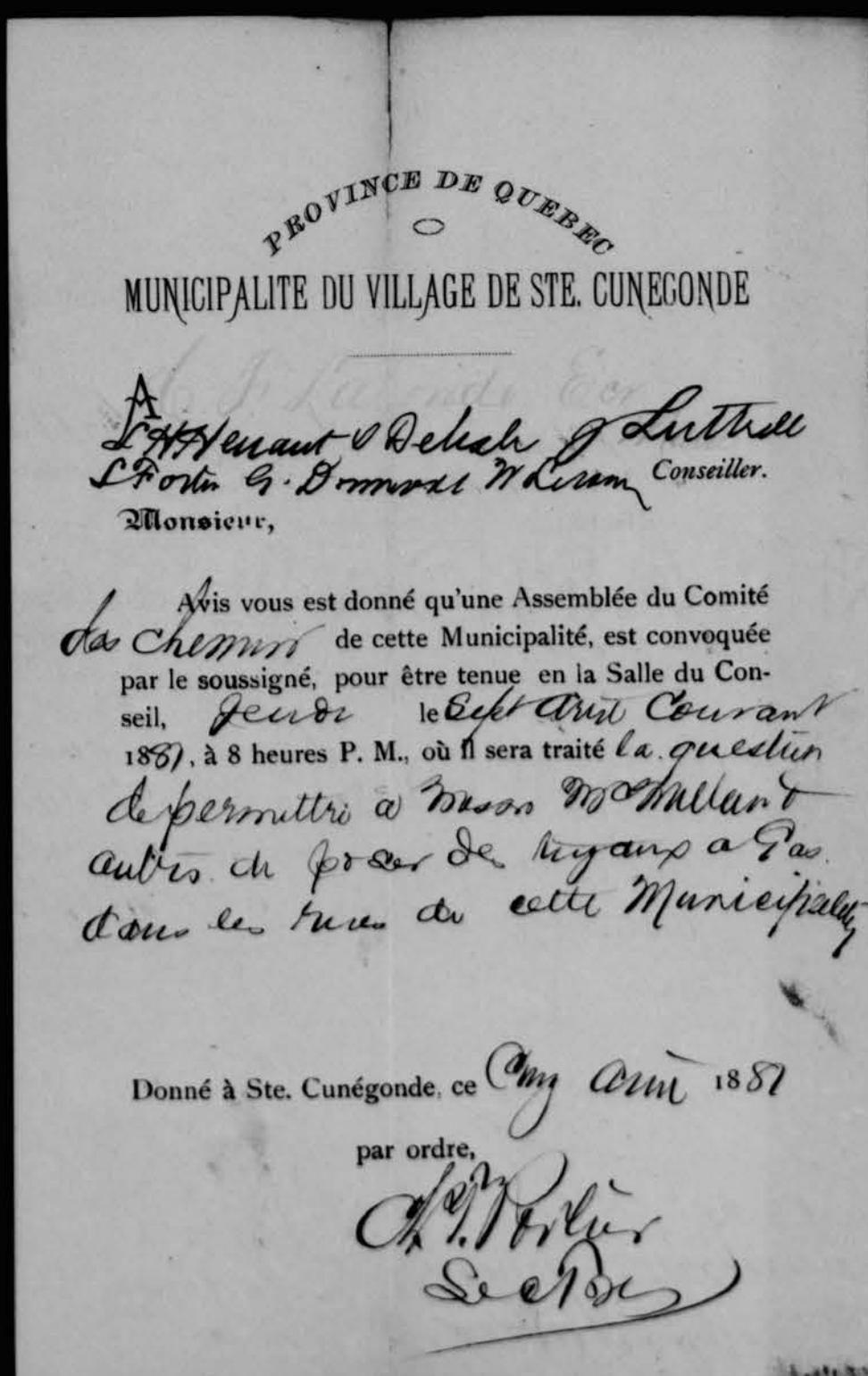
D 4 C

P27/D1,18



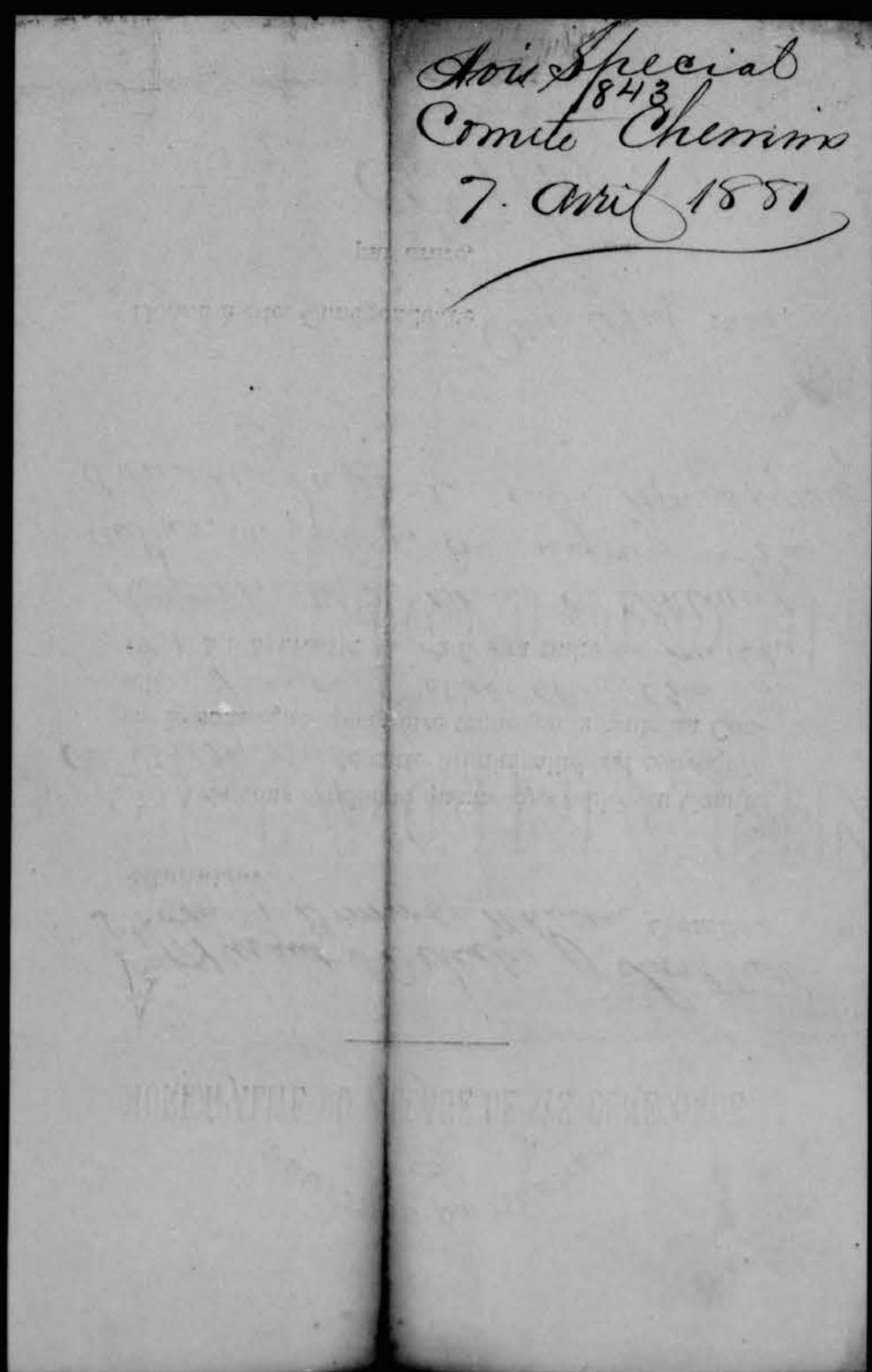
H H D

P27/D1,18



6 7 8

P27/D1,18



PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A. C. J. Lalonde, Esq. Maire & Maire
L. H. Renaudt, S. Delisle, J. Lattrelle
L. Fortin, J. Bonaventure, M. Léroux Conseillers

Monsieur,

O. F. Portis

Avis spécial vous est donné par moi, ~~John~~ Daunville, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spécial du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, *Mercredi prochain*, le *Vingt et un^e jour d'Avril*, (1881), à 8^e heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1.º Examen de la liste des Electeurs Parlementaires
- 2.º Règlement concernant le bonus accordé a la. merchants Manufg. Co.
- 3.º Autorisation du Secrétaire, a lever copie de l'acte de vente par les Sindic de St. Jude's Church a cette Municipalité
- 4.º La question de l'amélioration #5. la question de la rue St. Antoine & de la ^{accord au nom} ^{a Ed. Rousseau} rue Atwater #
- Domini a Ste Cunegonde ce
Seize^e jour d'Avril mil huit
cent quatre vingt un (un cinquième en mars 1881)

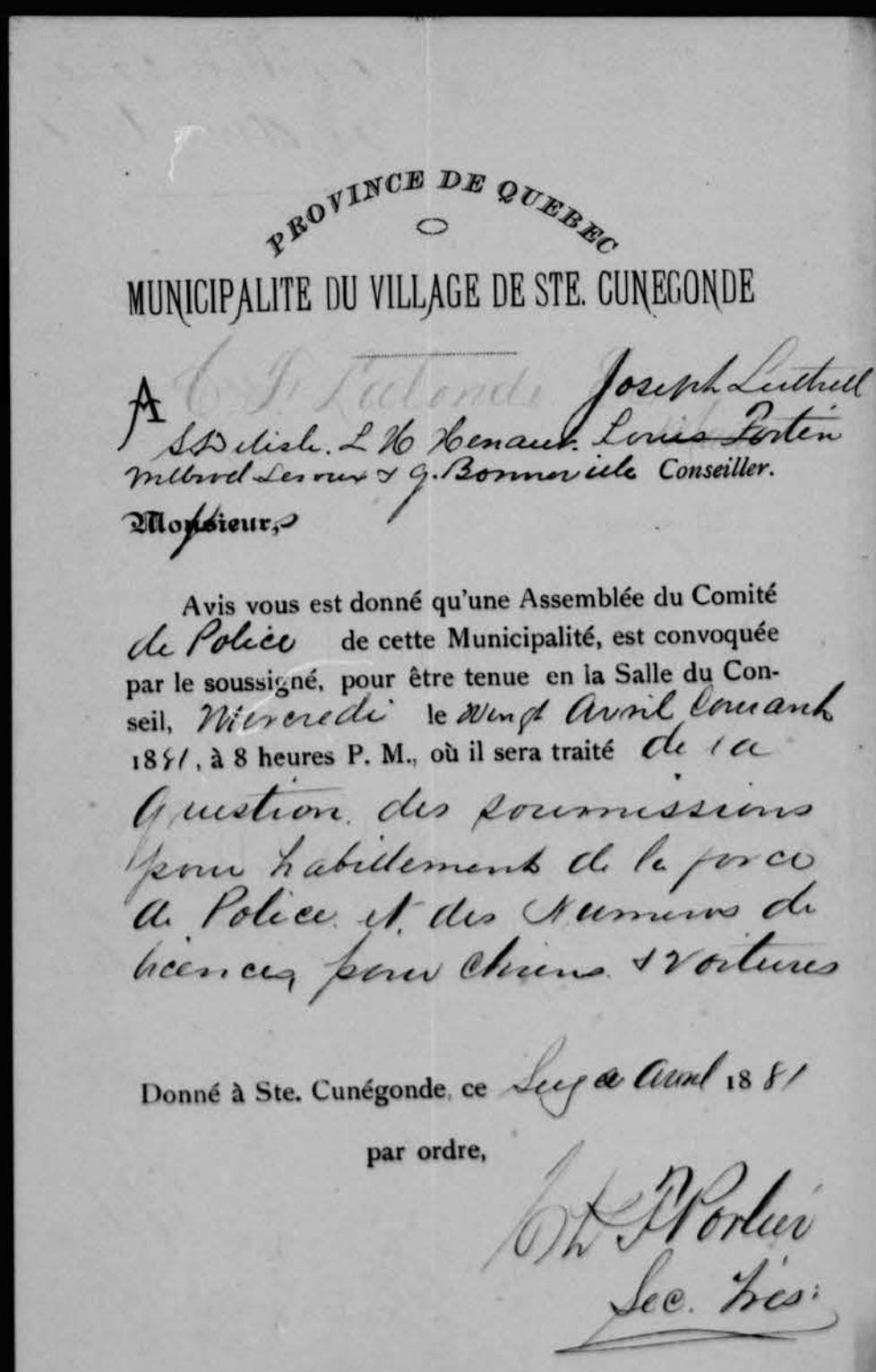
O. F. Portis
Sec (Zoi)

P27/D1,18

Avis Session Special
20. avril 1881



P27/D1,18



卷之四

P27/D1,18

Commité de Police
20 Avril 1887

P27/D1,18

Province du Quebec.) *Avis Public*
 Municipalité du)
 village de Ste Cunyande) est par les presents
 ~~~~~ dommés par moi Ch.  
 J. Portier Secrétaire Trésorier  
 Que le Conseil Muni  
 cipal du village de Ste Cu  
 nyande, a une session qui  
 aura lieu au lieu ordinaire des  
 affaires du dit Conseil Mercredi  
 le vingt courant a huit heures de  
 l'après midi procéder à l'examen  
 de la liste des électeurs Parken  
 taires de cette Municipalité pour  
 dra en considération toutes les plain  
 tes écrits faits au sujet de cette  
 liste, & entendra toutes les parties  
 intéressées  
 Donni sous mon Seign aste  
 Cunyande ce. Enseurjour d'au  
 Courant 1881. Ch. J. Portier  
 Secrétaire

Province of Quebec. } Public notice is  
 Municipality of the } hereby given by me  
 village of Ste Cunyande hereby given by me  
 Ch. J. Portier Secretary  
 Treasurer, that the Municipal Coun  
 cil of the village of Ste Cunyande  
 at a session to be held at the  
 ordinary place of session of  
 said Council, on Wednesday  
 the twentieth day of April 1881, at  
 the hour of eight o'clock in  
 the afternoon. Shall proceed  
 to the examination of the voter  
 list of said Municipality. Shall  
 take into consideration

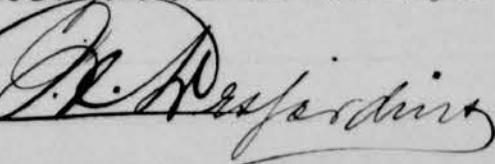
P27/D1,18

consideration all ~~Cooperlands~~  
made in writing in regard to said  
list and shall also hear all parties  
concerned Given under my hand  
at St. Canyon do the eleventh day  
of April one thousand eight hundred  
and eighty one.

H. P. Portis  
Sec'y

P27/D1,18

of manuscrit original

Province de Quebec<sup>3</sup> Je lassigni J. R. Desjardins Notaire  
 District de Montreal<sup>3</sup> du Village de St. Campesterre, etant devant  
 assermenté sur les Saintes Escriptes, depose  
 et dis: - que j'ai publié l'avis publicé d'autre part  
 en en affichant une copie en langue française et une  
 copie en langue anglaise à chacun des endroits sui-  
 vant savoir: à la porte de l'Eglise Catholique dans le  
 dit Village de St. Campesterre, et sur les planches d'au-  
 x Hôtel de ville du dit Village de St. Campesterre le  
 vingt une jour d'Avril en l'an 1881 entre huit et neuf p. m. et en  
 le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la dite Eglise  
 à l'heure du Service Divin du matin le dis septième  
 jour du même mois, (17 avril 1881) etant le Dimanche sui-  
 vant immédiatement le jour ou cet avis a été affiché com-  
 me a susdit. En foi de quoi je donne le présent  
 reçu pour servir et valoir comme de droit à St. Cam-  
 pesterre ce dis membre pour l'an mil huit cent  
 asserment. Gratuviuit sur les sommes et aux quantitatives.   
 Ch. P. Porteur Sec Rio

846  
 Avis de subscrition  
 Session du Conseil de  
 20 Avril 1881 pour l'an  
 auer de la ville des  
 élections fait mandatari

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE

A. Létourneau L. A. Nenard L. Fortin  
W. Delieu G. Cormier M. Leroux  
Conseiller.

Monsieur,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité  
du Licences de cette Municipalité, est convoquée  
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Con-  
seil, ~~Mercredi~~ le ~~20~~ <sup>21</sup> ~~Année courant~~  
~~1881~~, à ~~8~~ heures P. M., où il sera traité ~~la~~  
question d'un règlement  
pour les Hollars

Donné à Ste. Cunégonde, ce 16 <sup>and</sup> 1881

par ordre,

Chas. Morlier  
Secrétaire

P27/D1,18

Comité des Licences  
20 Avril 1881

P27/D1,18



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

## DÉCHIRÉ

## RÈGLEMENT NO. 19.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTREAL  
COMTE D'HOCHELAGA,  
*Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.*

A une Session spéciale du Conseil Municipal du Village de Ste. Cunégonde, dument convoquée par moi Chs. F. Porlier, Secrétaire-Trésorier, par avis spécial donné à cet effet, conformément à l'article "139" du Code Municipal de la Province de Québec, tenue mercredi, le vingtème jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un au lieu ordinaire des Sessions du Conseil dans le dit Village de Ste. Cunégonde, et sous l'autorité du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents, Messieurs les Conseillers : L. H. Hénault, J. Luttrell, Ls. Fortin, G. Bonneville et W. Leroux formant un quorum du dit Conseil, sous la présidence de M. le Conseiller L. H. Henault, M. le Maire C. F. Lalonde et M. le Conseiller S. Delisle, absents, ayant après vérification, reçu avis de la présente Session.

Il est ordonné et statué par Règlement du Conseil comme suit :

## RÈGLEMENT No. 19.

Règlement pour autoriser la Corporation du Village de Ste. Cunégonde à accorder à la Compagnie de Filature des Marchands (Merchants Manufacturing Company) la somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) et pour émettre des bons ou débentures pour payer la dite somme, et pour imposer une taxe annuelle pour payer l'intérêt sur icelle et pour pourvoir à un fonds d'amortissement.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil de la Municipalité du Village de Ste. Cunégonde sujet à l'approbation des électeurs propriétaires du dit Village et habiles à voter pour l'approbation ou la désapprobation du dit Règlement, comme suit :

Attendu que dans l'opinion de ce Conseil, les habitants ou contribuables du dit Village sont suffisamment intéressés dans la filature de Coton que la Compagnie de Filature des Marchands (Merchant's Manufacturing Company) se propose d'ériger ou construire dans les limites de la Ville de St. Henri, pour justifier le dit Conseil d'accorder à la dite Compagnie la somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) et pour émettre des bons ou débentures pour payer la dite somme et pour imposer une taxe annuelle suffisante pour l'intérêt sur icelle et deux par cent en sus et au delà du dit intérêt comme fonds d'amortissement.

## SECTION PREMIERE.

D'après les termes et conditions ci-après énoncées, M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil sont autorisés et requis pour et au nom de la dite Corporation, à payer à la dite Compagnie la somme de cinq mille dollars et d'émettre des bons ou débentures sujets aux termes et conditions suivantes :

**A.**—La dite Compagnie devra construire une Filature de Coton dans les limites de la Ville de St. Henri, sur ou près des lots numéros officiels, dix-neuf cent vingt (1920) ou dix-neuf cent treize (1913) ou trois mille quatre cent douze (3412), du livre de renvoi et plan officiels de la paroisse de Montréal, et devra employer une moyenne de trois cents ouvriers (hands) pendant et durant les trois premières années.

**B.**—La susdite somme de cinq mille dollars ne sera payée à la dite Compagnie que six mois après la date de la mise pleine et entière (full running order) des opérations des moulins de la Compagnie, pourvu toujours qu'il y soit employé alors par la dite Compagnie au moins trois cents personnes.

**C.**—Si la dite Compagnie n'employait pas le nombre de personnes, c'est à dire une moyenne de trois cents pendant la dite période de trois ans, elle devra rembourser au dit Conseil une part au *prorata* de la dite somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) pour la partie de la période pour laquelle elle sera en défaut, et elle devra, avant de toucher la dite somme de cinq mille dollars donner des garanties et sûretés suffisantes pour le dit remboursement ainsi que de l'exécution complète de toutes les obligations à elle imposées par le présent Règlement, et ce, à la satisfaction du dit Conseil. Mais dans le cas où les bâtisses ou Moulins de la dite Compagnie seraient détruits par le feu ou autrement, alors un laps de temps suffisant devra être donné à la dite Compagnie pour reconstruire ou rebâtir les dites bâtisses ou Moulins.

**D.**—Les garanties ou sûretés données au dit Conseil par la dite Compagnie cesseront à l'expiration des trois années à compter de la date de la mise pleine et entière (full running order) des opérations des moulins de la Compagnie comme susdit.

## SECTION DEUXIÈME.

**A.**—Les dits bons ou débentures seront de DEUX CENT PIASTRES chacun, et porteront intérêt au taux de six pour cent par an, payable tous les six mois au bureau de la Banque du Peuple à Montréal, savoir : Les premiers de Mai et Novembre de chaque année.

**B.**—Les dits bons ou débentures seront payables dans vingt-cinq ans de la date de leur émission.

**C.**—Dans le but de payer l'intérêt sur les dits bons ou débentures et pour établir un fonds d'amortissement de deux par cent par année sur le montant des dits bons ou débentures, en sus et au-delà du dit intérêt, une taxe ou cotisation spéciale et annuelle est par le présent règlement imposée sur les biens-imposables de la Municipalité du Village de Ste. Cunégonde au montant de quatre cents dollars a été répartie chaque année jusqu'au paiement ou rachat des dits bons ou débentures. Et aux fins de prélever cette somme de quatre cents dollars par année, une taxe spéciale de trois centimes et trois quarts de centimes par cent piastres, sur la valeur des dits biens-fonds imposables est par les présentes imposée.

**D.**—La dite taxe ou cotisation spéciale sera due et payable de la même manière que les autres taxes ou cotisations que le dit Conseil est autorisé à prélever, mais dans le cas d'augmentation dans la valeur des biens-fonds imposables de la dite Municipalité, le dit Conseil devra réduire graduellement la dite taxe ou cotisation.

**E.**—Demande sera faite au cas de besoin à la Législature de Québec pour la ratification du présent Règlement.

(Signé), C. F. LALONDE, *Maire.*  
C. H. F. PORLIER, *Sec.-Trés.*

*C. F. Lalonde*  
*C. H. F. Porlier*  
*Secrétaire-Trésorier.*

Je soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement numéro dix-neuf de la municipalité du Village de Ste. Cunégonde, telle que passé par le Conseil du dit Village à ses sessions du vingtième jour du mois d'Avril courant (1881).

DONNÉ à Ste. Cunégonde, sous mon seing, ce vingt-huitième jour du mois d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un.

(Vraie copie). (Signé), C. H. F. PORLIER,  
*C. H. F. Porlier*  
*Sec.-Trés.*

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.

## AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné qu'il sera tenue le seizeième jour du mois de Mai prochain (1881) à dix heures du matin, en la Salle des Sessions du Conseil du Village de Ste. Cunégonde, dans le dit Village de Ste. Cunégonde, une assemblée générale de tous les électeurs municipaux propriétaires de ce Village, pour prendre en considération le dit Règlement No. 19, par lequel le Conseil du dit Village accorde un bonus ou une somme de cinq mille dollars à la Compagnie de Filature des Marchands (Merchants Manufacturing Company) pour l'établissement d'une filature de coton dans les limites de la Ville de St. Henri, près de ce Village, aux conditions y mentionnées, et afin de requérir la tenue d'un Poll pour constater l'approbation ou la désapprobation du dit Règlement lequel Poll sera là et alors tenu à cet effet, le tout suivant résolution du dit Conseil en date du vingt Avril courant (1881).

DONNÉ à Ste. Cunégonde sous le seing et sceau de la Corporation, ce vingt-huitième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un.

(Signé), C. F. LALONDE, *Maire.*

*C. F. Lalonde*  
*C. H. F. Porlier*  
*Secrétaire-Trésorier de la dite Corporation de Ste. Cunégonde.*

P27/D1,18

DÉCHIRÉ

Sette 15-00  
Mortier au  
c  
ise Deanoyer  
T Gape 15-00  
20  
300  
45  
8.45  
confite. et  
en face de  
l'ancien hôtel

848

no 848

O. J. K.

44  
9  
61  
81

# CANADA, PROVINCE OF QUEBEC, Municipality of the Village of Ste. Cunegonde.

## BY-LAW NO. 19.

At a special session of the Municipal Council of the Village of Ste. Cunegonde, held at the ordinary place of meeting of said Council, in the said Village, on WEDNESDAY, the Twentieth Day of the month of April, Eighteen Hundred and Eighty-one, in conformity with the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, at which session were present: Messrs L. H. Henault, J. Luttrell, L. Fortier, G. Bonneville and W. Leroux, forming a quorum, under the Presidency of Councillor L. H. Henault, Mr. the Mayor C. F. Lalonde and Councillor S. Delisle absent. After verification received notice of the present session, it is ordained and resolved by By-Law of the Council as follows:

## BY-LAW NO. 19

By-Law to authorize the Municipality of the Village of Ste. Cunegonde to grant to the Merchants' Manufacturing Company the sum of Five Thousand Dollars, and to issue bonds or debentures to pay the said sum, and to impose an annual tax to pay the interest thereon, and to provide a sinking fund.

It is ordained and resolved by By-Law of the Council of Ste. Cunegonde, subject to the approval of the electors of the said village who are proprietors, and qualified to vote in approval or disapproval of the said By-Law, as follows:

Inasmuch as in the opinion of the said Council, the inhabitants and rate payers of the said village are sufficiently interested in the Cotton Factory, which the Merchants' Manufacturing Company propose to erect or construct within the limits of the Town of St. Henri, and adjoining the said village, to justify the said Council, in granting to the said Company the sum of five thousand dollars (5,000), and to issue bonds or debentures to pay the said sum, and to impose an annual tax sufficient to pay the interest thereon, and two percent over and above the said interest as a Sinking Fund.

1. Upon the terms and conditions hereinafter set forth, the Mayor and Secretary-Treasurer of the said Council, are authorized and required for and in the name of the Corporation of the said village, to pay to the said Company the sum of five thousand dollars, and to issue bonds or debentures therefor subject to the following conditions:

A. The said Company shall construct a cotton mill near the said village, to wit, on or near the lot number nineteen hundred and thirteen (1913), on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal, and employ an average of three hundred hands during three years.

B. The said sum of five thousand dollars shall be paid to the said Company only when the said mill is in full running order, and employing at least three hundred hands.

C. If the said Company shall not employ an average of three hundred hands during the period of three years, then the said Company shall repay to the Corporation of the said village a *pro rata* share of said sum for the period of said three years during which such average number of hands shall not be employed. In case the said Factory is injured or destroyed by fire or otherwise, a reasonable time shall be allowed for rebuilding or repairs.

D. The said Company shall furnish security for such repayment by an insurance policy or otherwise, to the satisfaction of said Council, such security to go on diminishing as such liability gradually decreases.

2. A. The said Bonds or Debentures shall be of two hundred dollars each, and shall bear interest at the rate of six percent per annum, payable every six months, at the Office of the Banque du Peuple, in the City of Montreal, to wit, on the First of May and November in each year.

B. The said Bonds or Debentures shall be payable in twenty-five years from the date of their issue.

C. In order to pay the interests of the said Bonds or Debentures and to establish a Sinking Fund of two percent per annum on the amount of said Bonds or Debentures over and above the said interest, a special annual tax or assessment is hereby imposed on all the taxable real estate of said village to the amount of four hundred dollars to be levied each year until payment or redemption of said Bonds or Debentures. And in order to raise said sum of four hundred dollars per annum a special tax of  $3\frac{3}{4}$  cents per hundred dollars is hereby imposed on all the taxable real estate of said village.

D. The said special tax or assessment shall be due and payable in the same manner as the other taxes and assessments which the said Council is authorized to levy, but in the event of an increase in the value of the taxable real estate of the said village, the said Council may proportionately reduce the said special tax or assessment.

E. Application shall be made, if necessary, to the Legislature of Quebec to ratify the present By-Law.

Signed,

C. F. LALONDE, Mayor.

CHAS. F. PORLIER.

(True Copy.)

CHAS. F. PORLIER, Secretary-Treasurer.

I, the undersigned, hereby certify that the above extract is a true copy of the By-Law No. 19 of the Municipality, as passed by the Council of the Corporation of the village of Ste. Cunegonde at its Session of the Twentieth Day of April, inst. 1881.

Given under my hand this twenty-fifth day of April, one thousand eight hundred and eighty-one.

[True Copy.]

Signed,

CHAS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

### PROVINCE OF QUEBEC, MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF STE. CUNEGONDE.

Public notice is hereby given that a general meeting of the municipal electors, who are proprietors and taxpayers of this municipality, shall be held on MONDAY, the sixteenth day of May next, 1881, at ten o'clock in the forenoon, in the place of the sessions of the Council of this Municipality, at the Town Hall, in the said Village of Ste. Cunegonde, for the purpose of taking into consideration the above By-Law, No. 19, by which the Council is authorized to issue bonds or debentures to the amount of five thousand dollars for the purpose therein mentioned, and of approving or disapproving the same, and that a poll shall be held for that object. The whole in pursuance of a resolution of the said Council, passed on the twentieth day of April instant, 1881.

Given under my hand, in the said Village of Ste. Cunegonde, this twenty-eighth day of April, one thousand eight hundred and eighty-one.

(Signed),  
C. F. LALONDE, Mayor.

[True Copy.]

  
CHAS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

P27/D1,18

Je soussigné H.A. Desjardins résidant  
 à St. Campeau Rue des Minimes près de la  
 carrefour pour le District de Nicolet ~~entre~~  
 fis par les presents étant devant assurments  
 sur les Sainte Anne plus disclose que septième  
 jour de mai l'an mil eight hundred et eighty one  
 publie l'avis public d'autre part en envoi  
 devant une copie en langue anglaise et une copie  
 en langue française à chacun des deux  
 édifices bâti au bord des plaines  
 d'avis à l'Hôtel de ville du village de St. Ca-  
 mpeau & à la porte de l'église catholique  
 du dit village St. Campeau, et en le faire  
 à avis bientôt et qu'il est à la porte de la  
 dite église & l'issue des services & l'issue de  
 matin le huitième jour de mai aussi  
 l'an mil eight hundred et eighty one étant le dimanche suivant  
 immédiatement après la messe ou c'est avec  
 a été affiché comme suudit

St. Campeau 9 mai 1881

Affermante devant  
 moi le susseigné  
 le premier mois et au  
 plus tôt du mois de  
 St. Campeau

H. A. Desjardins

du 11 avril.  
 12' 00'

120 4/50  
 35 0  
 35 0

55 54 "

John J. Gobelle  
 848 St. Paul  
 St. Campeau, N.Y.  
 - Le 1st of May, 1881 -

P27/D1,18



# Pièces réunies

# FIN

H H H

P27/D1,18

## Municipalité de Ste-Cunegonde.

### RAPPORT DES AUDITEURS.

Les comptes de la Municipalité ont été audités et balancés jusqu'au *May 4<sup>th</sup>*  
à laquelle date la balance en caisse était \$ 3286.34 laquelle se composait des mon-  
tants suivants, viz.:

|                          |                                                                                                                             |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| \$ <u>3230.51</u>        | déposées à la Banque du Peuple, sujets au Chèque signé par le Maire<br>et contresigné par le Secrétaire.                    |
| \$ <u>2.81</u>           | " " Banque d'Epargne, sujets au Chèque signé par le Maire<br>ou le Président des Finances et contresigné par le Secrétaire. |
| \$ <u>52.17</u>          | Cash en Caisse                                                                                                              |
| <u><u>\$3,285.29</u></u> |                                                                                                                             |

Les taxes non payées pour l'année finissant le 30 Juin 1879 sont \$ *Nil*  
" " " " " " 80 " \$ *Nil*  
" " " " " " 81 " \$ 19.50

L'Etat suivant démontre la position des Fonds sous mentionnées :

| Titre.                          | Total du montant au crédit du Fond. | Total du montant qui devrait paraître au crédit du Fond. |
|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Débentures de la Municipalité.. | <u>4521.65</u>                      | <u>1.000</u>                                             |
| Fond d'amortissement.....       | <u>4000</u>                         |                                                          |
| Intérêt a/c .....               | <u>2.700</u>                        | <u>2.700</u>                                             |
| Débentures de l'Aqueduc.....    | <u>2.880</u>                        | <u>2.880</u>                                             |
| Fond d'amortissement.....       | <u>8.640</u>                        | <u>8.640</u>                                             |
| Débentures de l'Engin.....      | <u>Nil</u>                          | <u>300</u>                                               |
| Fond d'amortissement.....       | <u>750</u>                          | <u>750</u>                                               |
| Intérêt a/c .....               |                                     |                                                          |

{ Auditeurs.

P27/D1,18

849  
Rapport des Auditions  
Mai 4 1881

H 2 U  
P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.

A. C. Plalond. L' H. Renaudot. Deleau.  
J. G. Léonard. L. Portin. J. Bonnard.  
J. N. Servais. Conseillers  
Monsieur

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité  
des Chemins de cette Municipalité, est convoquée  
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Conseil,  
Jeudi le Cinq Mai Courant  
1881, à 8 heures P.M., où il sera traité la question  
de permettre à Mons. M<sup>r</sup> Nalletan  
et autres de poser des tuyaux à  
gaz dans les rues de cette  
Municipalité.

Donné à Ste. Cunégonde, ce 3<sup>e</sup> mai 1881

Par ordre,

Mr. Plalond  
Secrétaire

□ □ □

P27/D1,18

Avis <sup>850</sup> Special  
Comité des Chemins  
5 Mai 1881

H 5 |  
P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.

A. Chalard, J. G. Renaud, S. Delisle,  
J. L'Artier, J. Fortin, J. Bonnard  
et M. L'Amour  
Conseiller.

MONSIEUR,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité  
du Financement de cette Municipalité, est convoquée  
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Conseil,

le lundi, le 3 mai, 1881  
à 8 heures P.M., où il sera traité la question

des comptes de l'h. m. Oct. Provost  
S. Delisle et M. L'Amour sur les comptes  
dans le but de percevoir

Donné à Ste. Cunégonde, ce

3 mai

1881

Par ordre,

Ch. Fortin  
secrétaire

1 2 3 4

P27/D1,18

Avis Spécial  
Comité des Finances  
1<sup>er</sup> Mai 1881

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,  
Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.

A. G. Palin. L. R. Benoist. J. Delisle  
J. Jos. Létourneau. L. Portier. J. Bonnard  
et M. Ferron. Conseillers  
MONSIEUR,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité  
~~de Licience~~ de cette Municipalité, est convoquée  
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Conseil,  
jeudi - le Vingt Mai Mil八百八十一  
1881, à 8 heures P.M., où il sera traité  
de la fermeture des Auberges  
le Dimanche

Donné à Ste. Cunégonde, ce

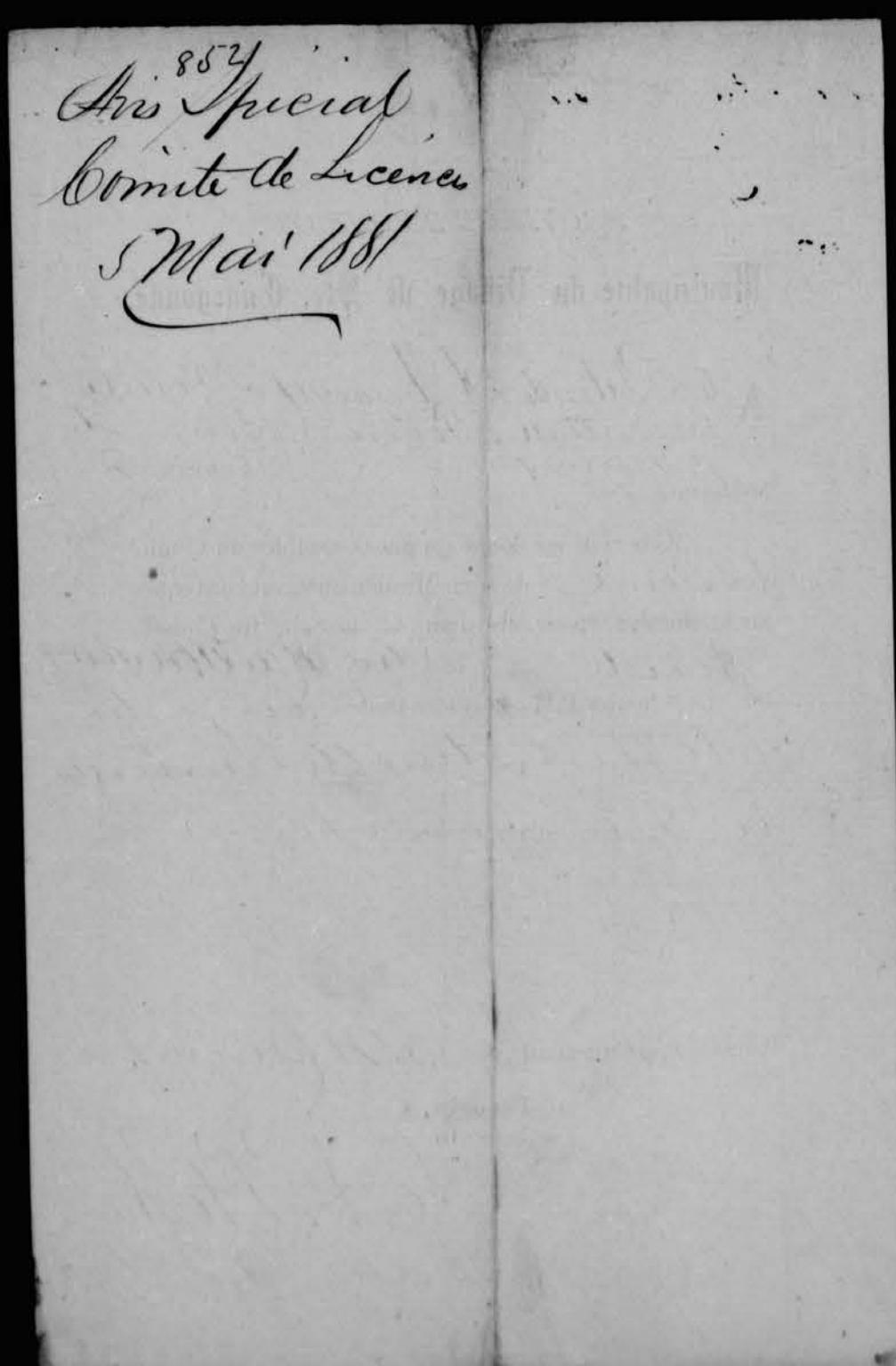
3 Mai 1881

Par ordre,

O. H. Portier  
Secré

H G E

P27/D1,18



P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.

A. Daloak L'Amour aux Li Portes  
j'aurai l'honneur de vous faire,  
Conseiller.

MONSIEUR,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité  
de cette Municipalité, est convoquée  
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Conseil,

le 6 Mai 1881  
1881 , à 8 heures P.M., où il sera traité

d' permettre à M. Villard & autres de  
poser des tuyaux de Gas dans les  
rues de cette Municipalité

Donné à Ste. Cunégonde, ce

6 Mai 1881

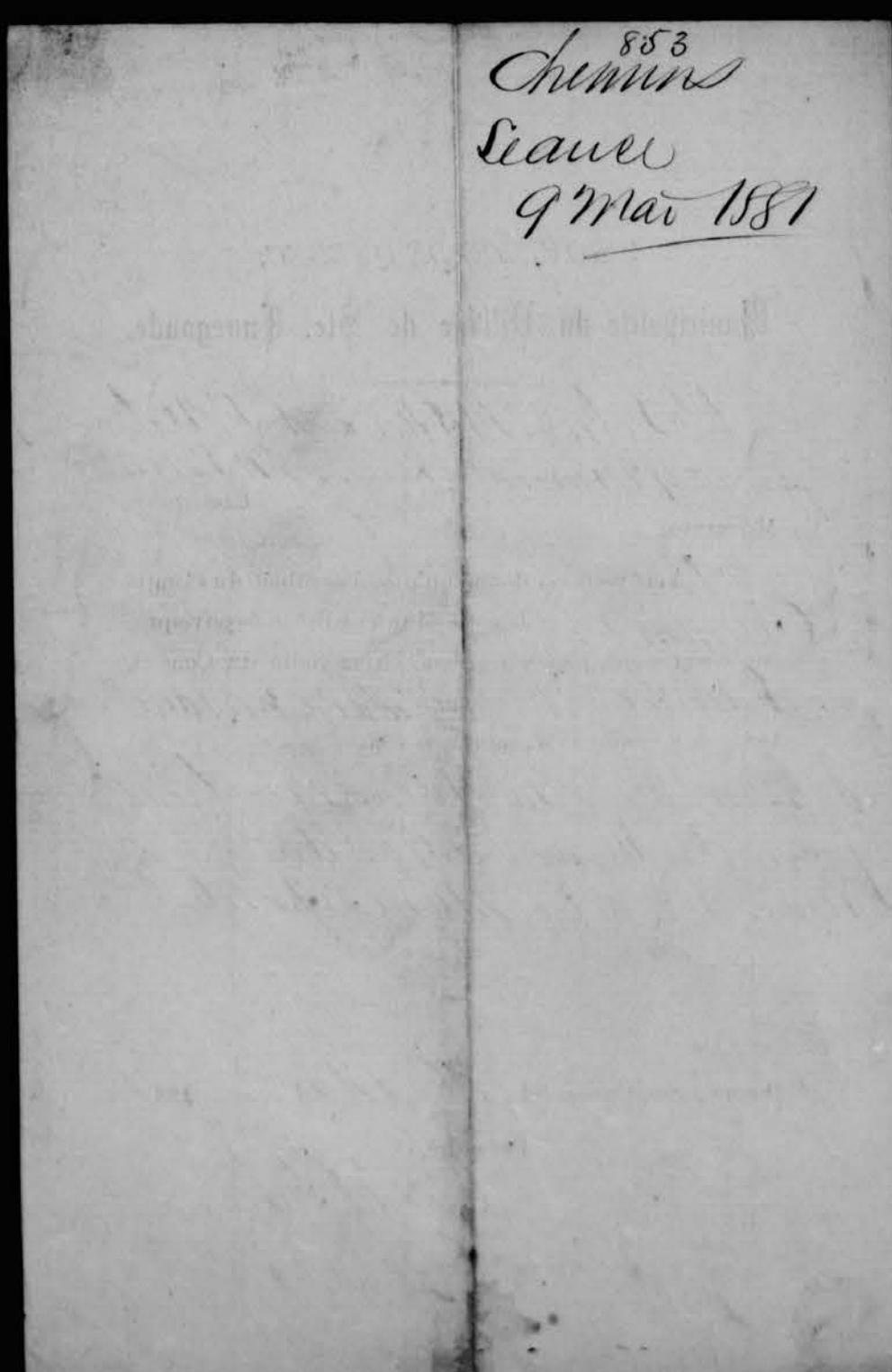
Par ordre,

John Porter

Secrétaire

□ □ □

P27/D1,18



P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.

Alo J. L'aboude L'Heauet Le Portau  
J'uttele Delile G. Bormore M. Léon  
Conseiller.

MONSIEUR,

Avis vous est donné qu'une Assemblée du Comité  
Financier de cette Municipalité, est convoquée  
par le soussigné, pour être tenue en la Salle du Conseil,

Sundi le 9 Mai Courant  
188 , à 8 heures P.M., où il sera traité

Les Comptes de l'Avant Délile  
aussi pour vous a balancer les  
Comptes d'après le. fin de perceptus

Donné à Ste. Cunégonde, ce

6 Mai 188

Par ordre,

J. Morlier  
Secré

B

4 5 6 7

P27/D1,18

Finances  
8<sup>me</sup> mai 1881

11111

B

Demande

P27/D1,18

Province de Québec Je Napoléon D'Estaurier  
 Municipalité du Village Jure que je remplirai  
 d. St. Léonard Voir et fidèlement mon  
 devoir envers notre Souverain  
 Dame la Reine. Comme constable  
 pour le Municipalité du Village de  
 St. Léonard sans faire ni  
 partialité, malice ou mauvaise  
 volonté, qui je ferai tout mon  
 possible pour faire maintenir  
 la paix et le bon ordre et que je  
 préviendrai toutes offenses contre  
 la personne et la propriété des su-  
 jets de sa Majesté et que tout que  
 je diminuerai; en exercice, je rem-  
 plirai au meilleur de ma capacité  
 et connaissance, tous les devoirs de  
 ma charge conformément à la  
 loi. Aussi que Dieu me soutien  
 aide

Napoléon D'Estaurier  
 assuré devant moi le  
 venu le 1<sup>er</sup> mai 1881  
 (Signature)

P27/D1, 18

N<sup>o</sup> 855  
DeLaine  
Constable  
9 Mai 1881  
Serrant d'office

P27/D1,18

Province de Québec A. S. Delisle Éciv. bresille  
Municipalité des Villagez  
de St. Léonard Monsieur

Avis spécial vous est  
donné par les présentes, par monsieur H.P.  
Porter, Secrétaire du Comité, que la Séance du  
Comité des Chemins a été tenue le neuf mai  
courant (1881) à été adjournée, à Jeudi le  
douze mai courant, à 8 heures P.M. par M. Paul B.P.  
Latim de St. Main, et M.M. Joseph Luttrell, L.N.  
Benant, G. Bourneville, Louis Portier & Mme  
Leroux, Conseillers, conformément à l'article  
139 du Code Municipal de la Province  
du Québec.

Donné à St. Léonard ce  
dix Mars 1881

H.P. Porter  
Secrétaire

P27/D1, 18

Avis 856  
l'assocation d'appr  
membres du Comité  
des chemins  
12 Mai 1881

H H

P27/D1,18

Du bureau du conseil municipal  
de la municipalité du village de  
Ste Cunegonde.

Avis spécial est par les présents donné  
par le soussigné Joseph Durocher,  
électeur de cette municipalité,  
que la charge de conseiller de Louis  
Fortin est vacante; ce monsieur ne  
se étant pas soumis dans le délai voulu  
à une demande de qualification à lui  
faite par le conseiller S. Delisle  
à une session du conseil.  
Joseph Durocher Ste Cunegonde 13 mai 1884

Avis spécial vous aussi par les présents  
donné par le soussigné Joseph Durocher,  
électeur de cette municipalité que  
la charge de conseiller de Wilbrod  
Leroux est vacante ce monsieur ne  
se étant pas soumis dans le délai voulu  
à une demande de qualification à lui  
faite par moi à une session ordinaire  
du conseil Joseph Durocher Ste. Cunegonde  
13 mai 1884

P27/D1,18

An<sup>s</sup> Spécial  
J. Durche  
13 Mai 1881

P27/D1,18

Je soussigné, Louis Fortin  
 agent du village de Sté-  
 Nazaire déclare : que je pos-  
 sède comme propriétaire en  
 mon nom dans les limites  
 de la municipalité du dñ  
 village de Sté-Nazaire  
 des biens fonds de la valeur  
 de quatre-cents piastres au  
 moins. Que je suis électeur de  
 cette municipalité, et que  
 j'y réside depuis peu-tôt  
 d'un an. Que la propriété  
 que je possède est inscrite  
 au cadastre officiel du dñ  
 village sous le numéro  
 deux mille trois cent quatre-vingt-dix

Prise recoumme le

2390.

Assimulée devant

moi le quatorzième

jour de Mai

mil huit cent quatre-

vingt-un au village

de Sté-Nazaire dis-

tel de Montréal

Joseph Luttrell Jr.

Louis Fortin

P27/D1, 18

858  
declaration de  
qualification  
de Louis Portin  
10 Mai 1881

Je soussigné Wilbrod Léonard  
Commerceant du Village de Ste-  
Boniface déclare: que je possède  
de commune propriété en mon  
nom dans les limites de la  
Municipalité du dit Village de  
Ste-Boniface, des biens fonds;  
de la valeur de quatre cents piastres  
au moins; que je suis élec-  
teur de cette Municipalité, et  
que j'y réside depuis au-delà  
d'un an, que la propriété que  
je possède est désignée sur  
l'Atlas officiel du dit Village  
sous le numero deux Mil quatre  
cent soixante et dix neuf (2479)

Prise et connue et  
asservementée devant  
mon greffier  
jour de Mai  
Mil huit cent quatre-  
vingt un au Village  
de Ste-Boniface dis-  
trict de Montréal

Wilbrod Léonard

Le F. Lalonde J. P.

P27/D1, 18

33  
Declaratum de  
Qualification  
de  
W. Léonard  
19 Mai 1881

H  
G  
T

P27/D1,18

Je soussigné le T. Poirier certifie sous mon serment  
 d'officier du village de Ste Cunegonde étant  
 dumur assentu dépose et dis que j'ai signifié  
 par special par écrit d'antre part. a. C. P. Lalonde  
 en en laissant une copie a un personne raisonnable  
 de son domicile. a J. Luttrell et lui en laissant  
 une copie a lui même a sa place d'affaire a.  
 L. H. Henaut G. Bonneville & Louis Fortin & S. Debelle  
 en en laissant a chacun une copie. a une  
 personne raisonnable. de son domicile.  
 et ce entre cinq et six heures de  
 l'apres midi. le Seizième jour de Mai  
 mil huit cent quatre vingt un  
 En foi de quoi je donne ce certificat  
 ce dixneuvième jour de Mai mil huit  
 cent quatre vingt un  
 Accerrent ce dixneuvième jour b. Poirier  
 de Mai courant 1881 a  
 Ste Cunegonde.

C. P. Lalonde  
 J. Luttrell

Après vérification  
 Concerne J. L.  
 19 mai 1881

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,

**Municipalite du Village de Ste. Cunegonde**

A M. J. Lalonde, L. H. Renault, J. Lathell, S. Delisle,  
 A G. Bonneville & Louis Porlier  
 Conseiller.

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, CHARLES F. PORLIER, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, *jeudi prochain* le *dix-neuvième jour de Mai (1881)*, à 8 heures P.M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>re</sup> La nomination d'un Conseiller en remplacement de M. N. Leroux
- 2<sup>e</sup> La nomination d'un Avocat pour les besoins de la Municipalité

Donné à Ste Cunegonde ce Seizième  
 jour de Mai Courant (1881)

Par Ordre  
 Chs. Porlier  
 Sec. des

P27/D1,18

Province de Québec  
Municipalité du Village  
de Ste Cunigonde } Je soussigné Wilbrod Leroux  
ayant été dernièrement nommé  
Conseiller Municipal, pour  
représenter le quartier sud  
dans le Conseil Municipal du  
Village de Ste Cunigonde. Jure ou fait  
serment que je remplirai bien et fidèle-  
ment les devoirs de ma charge et cela  
au meilleur de mon jugement et de  
mes capacités. Ainsi que Dieu me  
soit en aide.

Ajuramento à l'anglais  
Jour de Mai 1884, à Ste  
Cunigonde, par le Soussigné  
l'un des juges du Palais  
des Magistrats dans et pour le  
district de Montréal

Wilbrod Leroux

C. F. Lalonde Maire I.P.

P27/D1,18

Serment d'offre  
du bœuf  
M Léveillé  
23 Mai 1881

H b C

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC.

Municipalité du Village de Ste. Cunegonde

A. G. Lalinde, L. H. Renaud, J. Delisle, Joseph  
Luthiell, Louis Fortin & J. Bonnecôte  
*Messieurs*,  
Conseillers

Avis spécial vous est donné par moi, CHARLES F. PORLIER, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil,

Lundi

le Vingt trois Mai, (1881),

à 2 heures P.M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>re</sup>. Nominatin d'un Conseiller en remplacement de M. Leroux.
- 2<sup>e</sup>. Nominatin d'un Curat pour les besoins de la Municipalité

Donné à Ste Cunegonde, le  
Vingtme Jour de Mai (1881)

*Ch. F. Porlier*  
Sec. Trés.

Original  
Hainault D.P.  
Lortin D.P.  
Labonde N.D.  
Delisle D.P.  
Bonneville D.P.  
Luttrell D.P.  
500 6 Ans 20 Mai 1881  
B.P. Poirier

<sup>867</sup>  
Original  
Convocation d'assemblée  
spéciale  
23 Mai 1881.

Province de Québec  
District de Portneuf

Se soussigne bts Sheep Poirier  
chef de Police chez Lortin dans le village de Ste  
Catherine, étant assurément dépourvu d'olis que  
l'i signifie l'avis spécial par écrit ou autre  
part au bts Labonde un conseiller & Delisle, Ls  
Lortin & Bonneville en leur laissant une copie en  
perlant à une personne respectable de leur Famille  
& au Conseillier Ls Luttrell & L.H. Hainault en la  
en laissant une copie en perlant à une autre personne  
cinq et six mois de l'après midi le vingt huit mai  
de mil huit cent quatre-vingt-un

En foi de quoi je donne ce present certifi-  
cat à 20 une heure de Mai 1881

Assentments d'assuré bts. Poirier  
ce vingt et un mai 1881.  
(1881). a Ste Catherine

B.P. Poirier  
sec. min.

P27/D1,18

PROVINCE DE QUEBEC,

**Municipalité du Village de Ste. Cunegonde**

A C. Lalinde, P. H. Renaut, Spéciale, Joseph  
 Létellier, W. Léroux & Guérin, Bonneville  
 Conseiller,  
 Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, CHARLES F. PORLIER, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil,  
*Vendredi prochain le vingt sept Mai, (1881),*  
 à 8 heures P.M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>o</sup> Nomination d'un Conseiller en remplacement de Louis Fortin
- 2<sup>o</sup> réparation des battans de la Rue St Joseph

Donné à Ste Cunegonde le  
 vingt huit mai (1881)

Charles Porlier  
 Secrétaire

Province de Quebec  
District de Montreal

Le soussigné M<sup>s</sup> Théophile  
Parier Chef de Police domaniale dans  
le village de Ste Longeade, étant dûment as-  
sermenté de par le Gouvernement que j'ai signifié dans  
une copie spéciale par écrit d'autre part à M<sup>s</sup> Lalonde maire  
des Luttrell & G Bonneville conseillers en lui en  
laissons une copie en parlant à une personne respon-  
sable de sa famille à L Hainault, & Delisle  
conseillers en laissant une copie en parlant à eux  
même & au conseiller W Lebon en offrant une  
copie sur le port de sa demeure ayant trouvée les  
portes fermé, entre trois et quatre heures cette  
nuit du vingt-quatre pour le matin  
du vingt-cinq derniers.

En foi de quoi j'atteste le présent cer-  
tificat ce 25e jour de Mai 1881

Théophile Parier  
Assurant l'avant tiers  
en un papier  
de mai (1881)  
à Ste Longeade  
Opérations  
secours

1881, May 25  
M<sup>s</sup> Théophile Parier  
Assurant l'avant tiers  
2.98

P27/D1,18



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,18

# The Municipality of St. Gengonde.

## Financial Statement

From January 1<sup>st</sup> 1881 to May 31<sup>st</sup> 1881

| Dr.      |                                              | Cr.         |
|----------|----------------------------------------------|-------------|
| To Past! | General Tax                                  |             |
| "        | Arrears                                      | 1.883 20    |
| "        | Interest.                                    | 1.128 85    |
|          |                                              | 34 82       |
|          |                                              | 3.046 87    |
|          | Fines paid by Persons arrested by the Police | 157 75      |
|          |                                              |             |
| Licenses | Taverns                                      | 500 00      |
|          | Business                                     | 496 00      |
|          | Dogs                                         | 3 75        |
|          | Horses                                       | 2 00        |
|          |                                              | 1.001 75    |
|          |                                              |             |
|          | Balance                                      |             |
|          |                                              | 4.206 37    |
|          |                                              | 1.290 13    |
|          |                                              | \$ 5.496 50 |
|          |                                              |             |
|          | By Balance from last Year.                   |             |
|          |                                              | 1.380 11    |
|          | Cash Paid on Account of Police Department    |             |
|          | " " Lightning & Fire                         | 770 81      |
|          | " " Road                                     | 132 65      |
|          | " " Secretary Salary Office &c               | 118 45      |
|          | " " Berger and Bequia                        | 498 93      |
|          | Loss on Account Rainville's depreciation     |             |
|          | Sundries                                     |             |
|          |                                              | 1.520 84    |
|          |                                              | 1000 00     |
|          |                                              | 1.365 59    |
|          |                                              | 229 96      |
|          |                                              |             |
|          |                                              | \$ 5.496 50 |

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| Engine Debenture ac/<br>Interest | 4.406.25<br>139.61 |
|                                  | 4.545.86           |
| Deduct above Balance             | 1.290.13           |
| Cash in Hand                     | £ 3.255.73         |

| <u>Cash Balance</u>       | \$ 3.255.73   |
|---------------------------|---------------|
| Cash in Banque des Peuple | 2.967 . 48    |
| , City & District Bank    | 231 . 18      |
| " Cheungs Note            | 22 . 00       |
| " Secretary's hand        | 35 . 07       |
|                           | <hr/>         |
|                           | \$ 3.255 . 73 |

Thomas Jas Leaferd  
J.W. Edward } Auditors

Ste. Cunegonde June 3<sup>rd</sup> 1881

Rapport des Auditeurs

du 1<sup>er</sup> Janv. 1881 au 31 Mars  
1881

English

P27/D1, 18

H  
D  
T

## Municipalité de St. Cunigonde

Etat des Finances

Du 1<sup>er</sup> Janvier 1881 au 31 Mars 1881

|                                   | Dr                                               |            | Cr         |            |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Caisse                            | Taxe Générale                                    | 1.883 20   |            |            |
| "                                 | Arrivages                                        | 1.128 85   |            |            |
| "                                 | Intérêts                                         | 34 82      |            |            |
|                                   |                                                  |            | 3.046 87   |            |
|                                   |                                                  |            | 157 75     |            |
|                                   | Amendes payées par personnes arrêtées par Police |            |            |            |
|                                   | Licences                                         | Auberges   | 500 00     |            |
|                                   |                                                  | Commerce   | 496 00     |            |
|                                   |                                                  | Chênes     | 3 75       |            |
|                                   |                                                  | Charrue    | 2 00       |            |
|                                   |                                                  |            | 1.001 75   |            |
|                                   |                                                  |            | 4.206 37   |            |
|                                   |                                                  |            | 1.290 13   |            |
|                                   |                                                  |            | \$5.496 50 |            |
|                                   | Balancier                                        |            |            |            |
|                                   |                                                  |            |            | \$5.496 50 |
| Débenture de l'Onze               | apx 4.406.25                                     |            |            |            |
| Intérêt                           | 139.61                                           |            |            |            |
|                                   |                                                  |            | 4.545.86   |            |
| Déduction de la Balance ci-dessus | 1.290.13                                         |            |            |            |
| Argent en caisse                  |                                                  | \$3.255.73 |            |            |

Débenture de l'Onze apx 4.406.25  
Intérêt 139.61

Deduction de la Balance ci-dessus 1.290.13

Argent en caisse \$3.255.73

Balance en caisse \$3.255.73

|        |                              |          |
|--------|------------------------------|----------|
| Argent | Banque du Temple             | 2.967.48 |
| "      | Banque City & District       | 331.18   |
| "      | Billet du Chef               | 22.00    |
| "      | Dans la caisse du Secrétaire | 35.07    |

\$3.255.73

St. Cunigonde 3 Juin 1881

J.W. Édouard  
Thomas pasteur d'ordre Auditeurs

P27/D1, 18

Rapport des  
auditeurs  
jusqu'au  
31. Mai 1881.

French

P27/D1,18



# Pièces réunies

# FIN

H b 5

P27/D1,18

889/81.

**Secretariat Provincial,**

Québec, le 8 Juin — 1881.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, d'accuser la réception, par votre voie, de l'avis reçu des électeurs Municipaux du village de St. Léonard, au sujet de la nomination de conseillers Municipaux;

et de vous informer que le sujet auquel elle a rapport est sous la considération de Son Excellence.

J. R. Poirier, Sec  
Ass't Secrétaire,  
Conseil Mun. du Village  
de St. Léonard.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Th. J. Golicœur

Assistant-Secrétaire.

P27/D1, 18

865  
Sectie du Sec. Provin.  
Re Requête de  
"Électrons Municipaux"  
8 Juin 1881

□ □ □

P27/D1,18

Province de Québec, Nos soussignés  
Municipalité du Village, Narcisse Moreau père  
de St. Céleste, Adolphe Major et Martin  
O'Neil, ayant été éluement  
nommés administrateurs de cette  
Municipalité faisons serment  
chacun pour lui-même que  
nous remplissons fidèlement  
nos devoirs de nos charges  
et cela au meilleur de notre  
jugement & de notre capacité  
aussi qu'en Dieu nous sommes  
en aide.

Assermenté ce neuvième [Narcisse Moreau]  
jour de juin (1881). [Adolphe Major]  
par devant moi soussigné  
Sébastien Moreau [Martin O'Neil]

O. H. Porter  
(sec "no)

P27/D1,18

866  
Fermint  
de W. Moran  
a Major  
M. O'Huil  
estimation  
9 Juin 1881

D D D

P27/D1,18

Prince de Québec Je Oliver Cadieux jure  
Municipalité du Village qui je remplirai l'insipide-  
té de St. Bonnepond. Tenuent mon devoir envers  
Notre Souveraine Dame la Reine  
comme Constable Special pour la  
Municipalité du Village de St. Bonnepond  
sans haine ni partialité malice  
ou mauvaise volonté que je ferai  
tout mon possible pour faire main-  
tenir la paix & le bon ordre & que je  
punirai toutes offenses contre la  
personne & la propriété des sujets  
de sa Majesté & que tant que je  
demeurerai en service je remplirai  
au meilleur de ma capacité & volonté  
tous les devoirs de ma charge confor-  
mément à la loi. Ainsi que Dieu  
me sort en aide

Assurmente devant moi à St. Bonnepond ce 1<sup>er</sup> Juin 1881 Oliver Cadieux  
Jour de Juin 1881 Oliver Cadieux  
marqué

OLIVER CADIEUX

Lorsqu'il  
867  
l'Office  
du Comptable  
D. Cadieux  
11 juin 1881

P27/D1, 18

100

P27/D1,18

Province de Québec  
Municipalité du Village  
de Sté Léonard Je soussigne Louis  
Bégin ayant été dûment  
nommé Conseiller Municipal  
pour représenter le Quartier West  
dans le Conseil Municipal du  
Village de Sté Léonard. J'ac-  
tue solennellement que je remplirai  
fidèlement les devoirs de  
ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma  
capacité, avisé que Dieu me  
fut en aide.

Assurément ce dixième  
jour de Juin (1881)  
à Sté Léonard par  
le soussigné l'un des  
juges de paix de sa  
Majesté dans et pour le  
District de Montréal

Louis Bégin

C. F. Lafond S. P.

P27/D1, 18

<sup>868</sup>  
Sommet d'office  
du conseiller  
Louis Marten  
11 juillet 1881

H G H

P27/D1,18

Province de Quebec à J. Lelise, L.C. Renaud  
 Municipalité du village Louis Porten & Guillaume  
 de St. Céneigonde à Bonneville Ecuyer  
 Conseillers

Messieurs

avis special vous est  
 donné par les présentes, parmi  
 les P.P. Porteur Secrétaires, que  
 la session générale d'apres le dico  
 Conseil tenue le six juin courant  
 1881 a été adjourné faute de  
 quorum la lundi le treize  
 juin courant a 8 heures P.M.  
 par le P. Lalinde &c Main &  
 Joseph Luttrell & Milner Leroux  
 Ecuyer conseillers conformément  
 à l'article 139 du Code Municipal  
 de la province de Quebec

Donné à St Céneigonde  
 ce neuvième jour de juillet (1881)

Ch. P. Porteur  
 Sec. 205

MONTREAL  
avis d'assemblée  
au 13 juillet 1881

P27/D1, 18

H B H A

P27/D1,18



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,18

## REGLEMENT NO. 19.

CANADA,  
**PROVINCE DE QUEBEC,**  
 DISTRICT DE MONTREAL  
**COMTE D'HOCHELAGA,**  
*Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.*

A une Session spéciale du Conseil Municipal du Village de Ste. Cunégonde, dument convoquée par moi Chs. F. Porlier, Secrétaire-Trésorier, par avis spécial donné à cet effet, conformément à l'article "139" du Code Municipal de la Province de Québec, tenue mercredi, le vingtième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un au lieu ordinaire des Sessions du Conseil dans le dit Village de Ste. Cunégonde, et sous l'autorité du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents, Messieurs les Conseillers : L. H. Hénault, J. Luttrell, Ls. Fortin, G. Bonneville et W. Leroux formant un quorum du dit Conseil, sous la présidence de M. le Conseiller L. H. Henault, M. le Maire C. F. Lalonde et M. le Conseiller S. Delisle, absents, ayant après vérification, reçu avis de la présente Session.

Il est ordonné et statué par Règlement du Conseil comme suit :

## REGLEMENT No. 19.

Règlement pour autoriser la Corporation du Village de Ste. Cunégonde à accorder à la Compagnie de Filature des Marchands (Merchants Manufacturing Company) la somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) et pour émettre des bons ou débentures pour payer la dite somme, et pour imposer une taxe annuelle pour payer l'intérêt sur icelle et pour pourvoir à un fonds d'amortissement.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil de la Municipalité du Village de Ste. Cunégonde sujet à l'approbation des Electeurs propriétaires du dit Village et habiles à voter pour l'approbation ou la désapprobation du dit Règlement, comme suit :

Attendu que dans l'opinion de ce Conseil, les habitants ou contribuables du dit Village sont suffisamment intéressés dans la filature de Coton que la Compagnie de Filature des Marchands (Merchant's Manufacturing Company) se propose d'ériger ou construire dans les limites de la Ville de St. Henri, pour justifier le dit Conseil d'accorder à la dite Compagnie la somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) et pour émettre des bons ou débentures pour payer la dite somme et pour imposer une taxe annuelle suffisante pour l'intérêt sur icelle et deux par cent en sus et au delà du dit intérêt comme fonds d'amortissement.

## SECTION PREMIERE.

D'après les termes et conditions ci-après énoncées, M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil sont autorisés et requis pour et au nom de la dite Corporation, à payer à la dite Compagnie la somme de cinq mille dollars et d'émettre des bons ou débentures sujets aux termes et conditions suivantes :

**A.**—La dite Compagnie devra construire une Filature de Coton dans les limites de la Ville de St. Henri, sur ou près des lots numéros officiels, dix-neuf cent vingt (1920) ou dix-neuf cent treize (1913) ou trois mille quatre cent douze (3412) du livre de renvoi et plan officiels de la paroisse de Montréal, et devra employer une moyenne de trois cents ouvriers (hands) pendant et durant les trois premières années.

**B.**—La susdite somme de cinq mille dollars ne sera payée à la dite Compagnie que six mois après la date de la mise pleine et entière (full running order) des opérations des moulins de la Compagnie, pourvu toujours qu'il y soit employé alors par la dite Compagnie au moins trois cents personnes.

**C.**—Si la dite Compagnie n'employait pas le nombre de personnes, c'est à dire une moyenne de trois cents pendant la dite période de trois ans, elle devra rembourser au dit Conseil une part au *prorata* de la dite somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) pour la partie de la période pour laquelle elle sera en défaut, et elle devra, avant de toucher la dite somme de cinq mille dollars donner des garanties et sûretés suffisantes pour le dit remboursement ainsi que de l'exécution complète de toutes les obligations à elle imposées par le présent Règlement, et ce, à la satisfaction du dit Conseil. Mais dans le cas où les bâtisses ou Moulin de la dite Compagnie seraient détruits par le feu ou autrement, alors un laps de temps suffisant devra être donné à la dite Compagnie pour reconstruire ou rebâtir les dites bâtisses ou Moulin.

**D.**—Les garanties ou sûretés données au dit Conseil par la dite Compagnie cesseront à l'expiration des trois années à compter de la date de la mise pleine et entière (full running order) des opérations des moulins de la Compagnie comme susdit.

## SECTION DEUXIÈME.

**A.**—Les dits bons ou débentures seront de DEUX CENTS PIASTRES chacun, et porteront intérêt au taux de six pour cent par an, payable tous les six mois au bureau de la Banque du Peuple à Montréal, savoir : Les premiers de Mai et Novembre de chaque année.

**B.**—Les dits bons ou débentures seront payables dans vingt cinq ans de la date de leur émission.

**C.**—Dans le but de payer l'intérêt sur les dits bons ou débentures et pour établir un fonds d'amortissement de deux par cent par année sur le montant des dits bons ou débentures, en sus et au-delà du dit intérêt, une taxe ou cotisation spéciale et annuelle est par le présent règlement imposée sur les biens-imposables de la Municipalité du Village de Ste. Cunégonde au montant de quatre cents dollars a être répartie chaque année jusqu'au paiement ou rachat des dits bons ou débentures. Et aux fins de prélever cette somme de quatre cents dollars par année, une taxe spéciale de trois cent et trois quarts de cent par cent piastres, sur la valeur des dits biens-fonds imposables est par les présentes imposée.

**D.**—La dite taxe ou cotisation spéciale sera due et payable de la même manière que les autres taxes ou cotisations que le dit Conseil est autorisé à prélever, mais dans le cas d'augmentation dans la valeur des biens-fonds imposables de la dite Municipalité, le dit Conseil devra réduire graduellement la dite taxe ou cotisation.

**E.**—Demande sera faite au cas de besoin à la Législature de Québec pour la ratification du présent Règlement.

(Signé),

C. F. LALONDE, Maire.

C. H. F. PORLIER, Sec.-Trés.

*C. F. Lalonde, Maire*  
*C. H. F. Porlier, Sec.-Trés.*

(Vraie copie.)

Je soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement numéro dix-neuf de la municipalité du Village de Ste. Cunégonde, telle que passé par le Conseil du dit Village à ses sessions du vingtième jour du mois d'Avril courant (1881).

DONNÉ à Ste. Cunégonde, sous mon seing, ce vingt-huitième jour du mois d'Avril mil huit cent quatre-vingt un.

(Vraie copie.)

(Signé),

C. H. F. PORLIER,

*C. H. F. Porlier, Sec.-Trés.*

PROVINCE DE QUEBEC,  
*Municipalité du Village de Ste. Cunégonde.*

## AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné qu'il sera tenu le seizeième jour du mois de Mai prochain (1881) à dix heures du matin, en la Salle des Sessions du Conseil du Village de Ste. Cunégonde, dans le dit Village de Ste. Cunégonde, une assemblée générale de tous les électeurs municipaux propriétaires de ce Village, pour prendre en considération le dit Règlement No. 19, par lequel le Conseil du dit Village accorde un bonus ou une somme de cinq mille dollars à la Compagnie de Filature des Marchands (Merchant's Manufacturing Company) pour l'établissement d'une filature de coton dans les limites de la Ville de St. Henri, près de ce Village, aux conditions y mentionnées, et afin de requérir la tenue d'un Poll pour constater l'approbation ou la désapprobation du dit Règlement lequel Poll sera là et alors tenu à cet effet, le tout suivant résolution du dit Conseil en date du vingt Avril courant (1881).

DONNÉ à Ste. Cunégonde sous le seing et sceau de la Corporation, ce vingt-huitième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un.

(Signé),

C. F. LALONDE, Maire.

C. H. F. PORLIER, Sec. Trés.

*C. F. Lalonde, Maire*  
*C. H. F. Porlier, Sec. Trés.*

(Vraie copie.)

*C. H. F. Porlier, Sec. Trés.*

Secrétaire-Trésorier de la dite Corporation de Ste. Cunégonde.

BOURGEOIS

P27/D1,18

869<sup>a</sup>  
Reçu le N° 19  
Somme de \$5.000 =  
Jan bon à la marche P.M. 67

28 Janv 1881

P27/D1,18

**CANADA, PROVINCE OF QUEBEC,  
Municipality of the Village of  
Ste. Cunegonde.**

**BY-LAW NO. 19.**

At a special session of the Municipal Council of the Village of Ste. Cunegonde, held at the ordinary place of meeting of said Council, in the said Village, on WEDNESDAY, the Twentieth Day of the month of April, Eighteen Hundred and Eighty-one, in conformity with the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, at which session were present: Messrs L. H. Henault, J. Luttrell, L. Fortier, G. Bonneville and W. Leroux, forming a quorum, under the Presidency of Councillor L. H. Henault, Mr. the Mayor C. F. Lalonde and Councillor S. Delisle absent. After verification received notice of the present session, it is ordained and resolved by By-Law of the Council as follows:

**BY-LAW NO. 19**

By-Law to authorize the Municipality of the Village of Ste. Cunegonde to grant to the Merchants' Manufacturing Company the sum of Five Thousand Dollars, and to issue bonds or debentures to pay the said sum, and to impose an annual tax to pay the interest thereon, and to provide a sinking fund.

It is ordained and resolved by By-Law of the Council of Ste. Cunegonde, subject to the approval of the electors of the said village who are proprietors, and qualified to vote in approval or disapproval of the said By-Law, as follows:

Inasmuch as in the opinion of the said Council, the inhabitants and rate payers of the said village are sufficiently interested in the Cotton Factory, which the Merchants' Manufacturing Company propose to erect or construct within the limits of the Town of St. Henri, and adjoining the said village, to justify the said Council, in granting to the said Company the sum of five thousand dollars (5,000), and to issue bonds or debentures to pay the said sum, and to impose an annual tax sufficient to pay the interest thereon, and two percent over and above the said interest as a Sinking Fund.

1. Upon the terms and conditions hereinafter set forth, the Mayor and Secretary-Treasurer of the said Council, are authorized and required for and in the name of the Corporation of the said village, to pay to the said Company the sum of five thousand dollars, and to issue bonds or debentures therefor subject to the following conditions:

A. The said Company shall construct a cotton mill near the said village, to wit, on or near the lot number nineteen hundred and thirteen (1913), on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal, and employ an average of three hundred hands during three years.

B. The said sum of five thousand dollars shall be paid to the said Company only when the said mill is in full running order, and employing at least three hundred hands.

C. If the said Company shall not employ an average of three hundred hands during the period of three years, then the said Company shall repay to the Corporation of the said village a *pro rata* share of said sum for the period of said three years during which such average number of hands shall not be employed. In case the said Factory is injured or destroyed by fire or otherwise, a reasonable time shall be allowed for rebuilding or repairs.

D. The said Company shall furnish security for such repayment by an insurance policy or otherwise, to the satisfaction of said Council, such security to go on diminishing as such liability gradually decreases.

2. A. The said Bonds or Debentures shall be of two hundred dollars each, and shall bear interest at the rate of six percent per annum, payable every six months, at the Office of the Banque du Peuple, in the City of Montreal, to wit, on the First of May and November in each year.

B. The said Bonds or Debentures shall be payable in twenty-five years from the date of their issue.

C. In order to pay the interests of the said Bonds or Debentures and to establish a Sinking Fund of two percent per annum on the amount of said Bonds or Debentures over and above the said interest, a special annual tax or assessment is hereby imposed on all the taxable real estate of said village to the amount of four hundred dollars to be levied each year until payment or redemption of said Bonds or Debentures. And in order to raise said sum of four hundred dollars per annum a special tax of  $3\frac{3}{4}$  cents per hundred dollars is hereby imposed on all the taxable real estate of said village.

D. The said special tax or assessment shall be due and payable in the same manner as the other taxes and assessments which the said Council is authorized to levy, but in the event of an increase in the value of the taxable real estate of the said village, the said Council may proportionately reduce the said special tax or assessment.

E. Application shall be made, if necessary, to the Legislature of Quebec to ratify the present By-Law.

Signed,

C. F. LALONDE, Mayor.  
CHAS. F. PORLIER.

*C. F. Lalonde Mayor  
Chas. F. Porlier Sec. Treas.*

(True Copy.)

CHAS. F. PORLIER, Secretary-Treasurer.

I, the undersigned, hereby certify that the above extract is a true copy of the By-Law No. 19 of the Municipality, as passed by the Council of the Corporation of the village of Ste. Cunegonde at its Session of the Twentieth Day of April, inst. 1881.

Given under my hand this twenty-fifth day of April, one thousand eight hundred and eighty-one.

[True Copy.]

Signed,

CHAS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

*Chas. F. Porlier Sec. Treas.*

**PROVINCE OF QUEBEC, MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF STE. CUNEGONDE.**

Public notice is hereby given that a general meeting of the municipal electors, who are proprietors and taxpayers of this municipality, shall be held on MONDAY, the sixteenth day of May next, 1881, at ten o'clock in the forenoon, in the place of the sessions of the Council of this Municipality, at the Town Hall, in the said Village of Ste. Cunegonde, for the purpose of taking into consideration the above By-Law, No. 19, by which the Council is authorized to issue bonds or debentures to the amount of five thousand dollars for the purpose therein mentioned, and of approving or disapproving the same, and that a poll shall be held for that object. The whole in pursuance of a resolution of the said Council, passed on the twentieth day of April instant, 1881.

Given under my hand, in the said Village of Ste. Cunegonde, this twenty-eighth day of April, one thousand eight hundred and eighty-one.

(Signed),  
C. F. LALONDE, Mayor.

*C. F. Lalonde Mayor  
Chas. F. Porlier Sec. Treas.*

[True Copy.]

P27/D1,18



**Pièces réunies**

**FIN**